Pays : **République Démocratique du Congo**

Intitulé du programme : **Programme de démarrage rapide de UN-REDD en RDC – 1ère année**

Résultat escompté du programme conjoint : **Des conditions propices à une stratégie REDD sont établies.**

Durée du Programme : **12 mois** Date prévue de départ/fin : **juin 2009 – mai 2010** Option(s) de gestion des fonds : **"Pass through"** Agent de gestion/administratif : **PNUD**	Budget estimatif total (*): **US$ 1 883 200** Dont : 1. Budget financé : **–** 2. Budget non financé : **US$ 1 883 200** (*) Le budget estimatif total comprend les dépenses du programme et les dépenses indirectes d'appui
Sources du budget financé : **Fonds fiduciaire multi-bailleur (MDTF) du UN REDD** (Source d'origine : Gouvernement du Norvège)	

Noms et signatures des contreparties nationales et des organisations des Nations Unies participantes

Organismes des Nations Unies	***Autorités de coordination nationale***
M. Abdou Dieng *Représentant a.i. en RDC* ***Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO)***	*M. José E. B. Endundo* ***Ministre de l'Environnement, de Conservation de la Nature et du Tourisme*** ***République Démocratique du Congo***
M. Adama Guindo *Directeur de pays, RDC* ***Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)***	
Mme Angela Cropper *Directrice exécutive adjointe* ***Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE)***	

NOTE INTRODUCTIVE

Le processus REDD en République Démocratique du Congo (RDC) a décollé au cours d'une mission d'exploration intensive, multipartite et participative, menée du 19 au 30 janvier 2009 (dont le rapport figure en annexe au présent document). Cette mission, qui comprenait neuf organisations internationales, ainsi que des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux, est parvenue à se mettre d'accord à la fois sur l'approche à adopter pour le processus REDD et sur un plan de travail pour 2009-2010.

Le présent document de programme découle directement de la mission REDD et représente la 1ère phase du Programme national conjoint (PNC) pour UN-REDD. Il prévoit des activités de démarrage rapide pour un an et un budget de 1,88 million de dollars. Les parties prenantes considèrent que le fractionnement du PNC en deux phases pour le processus UN-REDD est une approche raisonnable pour lancer des activités rapidement tout en permettant une certaine flexibilité pour concevoir la phase à mi-parcours du processus REDD. À la fin de cette première année, la 2e phase du PNC sera élaborée et soumise au Conseil de Direction du programme UN-REDD, pour couvrir les 2e et 3e années, ainsi que le reste du budget d'environ 2,42 millions de dollars.

En mars 2009, le Conseil de Direction du programme UN-REDD a examiné une version avancée de ce document, et a approuvé la portée d'application et son budget. Le présent document est la version définitive et inclut : (i) un plan de travail détaillé, à l'Annexe A ; (ii) des recommandations émanant à la fois du Conseil de Direction et du Secrétariat du UN-REDD; et (iii) les commentaires et les observations finales des agences du programme UN-REDD et des acteurs de la société civile. Néanmoins, aucune modification de fond n'a été apportée à la version préliminaire approuvée par le Conseil de Direction du programme UN-REDD. Le présent PNC conserve une certaine flexibilité pour permettre une mise en œuvre adaptée à l'évolution de la REDD, aux niveaux mondial et national. On notera que le gouvernement est en train de mettre la dernière main à un décret d'application de la REDD (qui institutionnalisera pleinement le processus) et de mettre sur pied une équipe nationale et un bureau national REDD (dans lequel le présent PNC jouera un rôle important). Compte tenu de la faiblesse des capacités institutionnelles et techniques de la RDC, liée au contexte post-conflit, le présent programme est indispensable pour étayer le processus REDD.

1. Résumé analytique

Le présent programme vise à créer les conditions propices à la mise en œuvre d'une stratégie REDD en République Démocratique du Congo. Ses principaux objectifs sont les suivants : (i) établir un plan de préparation (R-Plan) par une approche participative et multipartite ; (ii) informer et former les parties prenantes pour leur permettre de participer activement au processus REDD. En conséquence, le programme a été divisé en trois composantes répondant à chacun de ses objectifs (voir Cadre de résultats, au Chapitre 4, et Plan de travail et budget détaillés, à l'Annexe A).

Le programme correspond à une 1ère phase du programme UN-REDD, pour une durée d'un an environ, au cours de laquelle la 2e phase (pour les 2e et 3e années) sera formulée et dûment soumise au Comité stratégique du programme UN-REDD pour examen. Le budget de cette 1ère phase est estimé à environ 1,88 millions de dollars. Le programme a été élaboré dans le cadre d'un dialogue de qualité avec les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux, aux niveaux national et international. La structure et le contenu actuels ont été mis au point lors d'une mission REDD multipartite et participative en janvier 2009 (dont le rapport est joint à la présente proposition pour information).

Le programme sera financé par un Fonds d'affectation spéciale multidonateurs (FASMD) pour le programme UN-REDD, avec un financement du Gouvernement norvégien qui pourrait être complété à l'avenir. Le FASMD sera mis en œuvre par le biais d'un mécanisme de financement relais, qui

répartit les rôles techniques et financiers entre les organismes participants : la FAO, le PNUD et le PNUE. À l'échelle nationale, le programme sera hébergé par le bureau national REDD actuellement mis en place et le présent programme soutiendra financièrement et techniquement. Un(e) Conseiller(ère) technique principal(e) et un(e) assistant(e) administratif(ve) et financier(ère) seront engagés pour gérer le programme au sein du gouvernement, fournir des conseils techniques de qualité et assurer l'harmonisation entre les trois organisations des Nations Unies participantes et les acteurs concernés.

2. Analyse de la situation

2.1 Introduction

La République Démocratique du Congo (RDC) fait partie des neuf pays candidats choisis par le Comité de Supervision du programme UN-REDD pour les projets pilotes de préparation à la REDD. Environ 4,3 millions de dollars pourraient être mis à disposition pour chaque pays, l'accès à ce financement étant conditionné par la mise au point et par l'approbation par le Conseil de Direction du programme UN-REDD d'une proposition de Programme conjoint des Nations Unies, approuvée au niveau national – le présent document.

Ce document est le fruit d'un processus d'élaboration intensif qui a duré quatre mois, et auquel un grand nombre d'acteurs nationaux et internationaux ont été associés. Une mission participative et multipartite de deux semaines a synthétisé et défini son contenu, avec la participation de trois organismes des Nations Unies qui font partie du programme UN-REDD (la FAO, le PNUD et le PNUE), une délégation de la Norvège (en qualité d'observateur), la Banque Mondiale (en tant que partenaire principal pour la REDD en RDC) et quatre ONG internationales possédant une expérience riche et complémentaire liée à la REDD (WWF, WHRC, Rainforest Foundation et ONF-International). En RDC, de nombreux acteurs ont participé à la mission et aux efforts de planification de la REDD, y compris le gouvernement (divers ministères, sous la direction du ministère de l'Environnement, qui accueille les affaires liées aux changements climatiques et à la REDD) et des organismes non gouvernementaux (tels que les plateformes de la société civile RRN, et Dynamique Autochtone). Le rapport de cette Mission d'exploration pour le processus REDD, joint en annexe à la présente proposition, tient lieu de principal document d'appui. Le document de proposition se fonde sur le Document de programme « standard », version révisée de 2008 – avec des détails supplémentaires fournis sur le contexte et la stratégie.

2.2 Les principales caractéristiques de la RDC en tant que pays pilote du programme UN-REDD

Les neuf pays pilotes du programme UN-REDD diffèrent énormément les uns des autres, et les enseignements qu'ils permettront de tirer devraient aider nombre d'autres pays à élaborer leur propre programme de préparation à la REDD. Les principales caractéristiques de la RDC à cet égard sont les suivantes :

Échelle – Les forêts tropicales humides concernées couvrent environ 1 million de km^2, auxquels s'ajoutent 1,5 million de km^2 de zones boisées, de savane et de zones humides. Ces milieux naturels revêtent une importance considérable à l'échelle mondiale pour les moyens d'existence de nombreuses populations rurales, la conservation de la biodiversité et le piégeage du carbone.

Le contexte régional – Les forêts de la RDC représentent 60% de la superficie des forêts du Bassin du Congo. La gouvernance du secteur forestier dans la région du Bassin est une question de portée régionale ; un partenariat sous-régional officiel a été instauré de longue date (COMIFAC) aux fins d'harmoniser la gestion des forêts dans les dix États membres et d'améliorer sa viabilité. Les activités menées en RDC contribueront à enrichir le processus régional de la REDD

Faibles taux de déforestation historiques – Le Bassin du Congo a la chance d'avoir conservé la grande majorité de son couvert forestier et d'afficher des taux de déforestation (actuels et

historiques) relativement faibles par rapport à certains pays forestiers d'Asie et d'Amérique latine. Cette situation positive pose néanmoins des défis particuliers pour l'application de la REDD, notamment par rapport au scénario de référence.

Sous-développement – La RDC est l'un des pays les plus pauvres et les moins avancés de la planète, et affiche un taux élevé de pauvreté extrême. Son économie repose principalement sur l'agriculture de subsistance et l'extraction de ressources naturelles. L'introduction d'un régime de REDD et l'effort concerté qu'il suppose devrait permettre d'améliorer à la fois les moyens de subsistance en milieu rural et la conservation des forêts.

Rétablissement après conflit – Au cours de la période de 1996 à 2003, la République Démocratique du Congo a connu deux grandes guerres qui ont fait plus 4 millions de morts et des centaines de milliers de déplacés. Le conflit armé persiste, surtout dans l'est du pays. La RDC se trouve maintenant dans un processus de rétablissement et de stabilisation après conflit - qui lui offre une occasion unique d'intégrer le changement, tandis que son gouvernement et son économie se relèvent d'une situation de précarité extrême. Les ressources naturelles telles que les forêts constituent un maillon essentiel du développement.

Présence importante des partenaires du programme UN-REDD dans le pays – L'ONU, dans son ensemble, est très présente en RDC et fournit un appui sans précédent dans le domaine humanitaire, du maintien de la paix et du développement, avec un budget annuel de plus de 2 milliards de dollars US. Les 3 partenaires du programme UN-REDD – le PNUD, la FAO et le PNUE – ont des bureaux opérationnels à Kinshasa. Le PNUD et la FAO mènent des activités de fond ; le PNUE vient quant à lui de lancer un programme de rétablissement après conflit et travaille en partenariat avec ces organisations et différents autres partenaires. On peut donc dire que la présence de ces partenaires est exceptionnellement forte et solidaire en RDC.

Activités de fond en cours dans des domaines intéressant la REDD – D u fait de leur importance planétaire, les forêts de la RDC b énéficient actuellement d'un niveau élevé d'aide internationale. On observe des activités intenses dans des domaines comme la gestion des aires protégées, la gestion communautaire des ressources naturelles et le renforcement des capacités institutionnelles, qui sont autant d'éléments importants pour le processus REDD.

En résumé, si la RDC peut être considérée comme un pays pilote remplissant les conditions voulues, elle représente néanmoins un véritable défi pour ce qui est de la mise en œuvre du programme UN-REDD, et aura besoin d'un appui considérable en termes de renforcement des capacités, d'assistance technique internationale et de suivi. Des détails supplémentaires sur le contexte national et régional sont fournis ci-après.

2.3 Le contexte régional – Le Bassin du Congo

Les forêts du Bassin du Congo

Les forêts du Bassin du Congo, qui s'étendent du Cameroun à la République Démocratique du Congo, en passant par le Gabon, la Guinée Equatoriale, la République Centrafricaine et la République du Congo, est le deuxième massif de forêt tropicale humide de la planète et abrite une biodiversité extraordinaire : 10 000 espèces végétales, 1000 espèces d'oiseaux et 400 espèces de mammifères. Le taux d'endémisme régional y est extrêmement élevé –jusqu'à 85% de plantes indigènes propres à la région. Plusieurs millions de personnes y vivent qui, pour la plupart, dépendent des forêts pour leur subsistance. Les forêts du Bassin du Congo assurent également des services écologiques très précieux, tels que la maîtrise des crues, la régulation du climat et un rôle de tampon contre les changements climatiques planétaires grâce à la grande capacité de stockage du carbone de son abondante végétation.

On estime que les forêts du Bassin du Congo représentent un réservoir de stockage du carbone d'environ 24-39 gigatonnes (Gt), soit 3 à 4 fois le niveau des émissions mondiales de gaz à effet de serre anthropique (GES). Les forêts du Bassin du Congo forment une unité écologique intégrée, qui englobe les territoires du Cameroun, du Gabon, de la Guinée Equatoriale, de la République

Centrafricaine, de la République Démocratique du Congo et de la République du Congo. L'intégration économique est en pleine expansion : projet transfrontalier de développement des infrastructures de transport, marché régional émergent des matières premières et migration de la population. Les forêts du Bassin du Congo sont interdépendantes et les six pays qu'elles couvrent sont profondément attachés à une démarche commune pour la préservation leurs forêts (par ex., le Sommet des Chefs d'État en 1999 et le Traité de la COMIFAC en 2005).

Les taux et les principaux facteurs de déboisement du Bassin du Congo

Les écosystèmes du Bassin du Congo n'ont pas encore subi les dommages observés dans de nombreuses autres régions du monde (Amazonie, Asie du Sud-Est) et sont relativement bien préservés. Contrairement aux autres grands pays forestiers comme le Brésil et l'Indonésie, les politiques de développement des pays du Bassin du Congo n'ont pas encore entraîné de déforestation. Cela ne signifie pas qu'il n'y a pas eu de déboisement, mais celui-ci est surtout imputable à la pauvreté, et a un impact relativement faible sur les émissions locales et mondiales. Les pays du Bassin du Congo sont de ce fait considérés comme des pays « fortement boisés et à faible taux de déforestation » (acronyme anglais : HFLD).

La situation actuelle caractérisée par de faibles taux de déforestation historiques pourrait cependant changer. Certains signes montrent en effet que les forêts du Bassin du Congo subissent des pressions grandissantes de sources diverses, notamment l'extraction minière et de pétrole, le développement du réseau routier, l'exploitation forestière, l'industrie agroalimentaire, la production de biocarburants, sans oublier l'expansion de l'agriculture de subsistance et la croissance démographique – autant de facteurs qui pourraient accélérer considérablement le rythme de déboisement et la dégradation des ressources forestières dans les décennies à venir.

À part des études ponctuelles sur la rentabilité des investissements et des reportages sur les investissements réels, les données suggérant une accentuation de la tendance à long terme au déboisement restent empiriques. Une évaluation plus rigoureuse de ces tendances est donc nécessaire si nous voulons qu'elles soient prises en compte dans l'établissement des niveaux de référence des émissions en vue de la définition d'un régime de lutte contre le changement climatique pour l'après-2012.

La gouvernance forestière régionale – la COMIFAC

Au plan régional, la COMIFAC (Commission des Forêts d'Afrique Centrale) et le Plan de Convergence (2003-2010) qu'elle a adopté, constituent la principale instance et le principal instrument en matière de gouvernance. La RDC fait partie des États signataires de ce Plan qui définit une feuille de route détaillée pour l'harmonisation et la promotion de la gestion durable des forêts d'Afrique centrale. Plusieurs éléments du Plan de Convergence intéressent directement la REDD.

Les initiatives régionales REDD

En tant que pays signataire de la COMIFAC, la RDC s'est engagée à harmoniser ses politiques forestières par le biais du Plan de Convergence, notamment pour ce qui a trait aux initiatives liées aux changements climatiques comme la REDD. Toute forme de soutien visant à aider la RDC à réaliser le processus REDD doit par conséquent s'aligner sur les efforts de la COMIFAC en la matière et les appuyer. En outre, l'une des motivations premières de la coordination de la REDD au niveau de la COMIFAC sera de définir et de s'attacher à combler les lacunes de la REDD au niveau sous-régional, par exemple, le déplacement pur et simple, d'un pays à un autre, des tendances au déboisement, résultant de disparités en termes de politiques et de niveaux de contrôle.

Les partenaires de la COMIFAC se sont réunis à Washington DC le 23 octobre 2008 et ont arrêté un plan de travail sur la REDD, privilégiant les préparatifs en vue des négociations du traité sur le climat qui auront lieu à Copenhague (décembre 2009). Ce plan de travail insiste fortement sur l'harmonisation des activités de développement technique nécessaires à tous les pays pour réussir la préparation à la REDD. Il existe, par exemple, de bonnes raisons financières et de coordination d'élaborer et d'adopter des méthodes et des modalités « standard », ainsi que des plans sous-régionaux.

L'investissement combiné du programme UN-REDD et de la Banque Mondiale pour la préparation à la REDD en RDC pour les 3 années à venir devrait être beaucoup plus élevé que les investissements similaires consentis dans les autres pays de la COMIFAC. Ainsi, les efforts déployés en RDC pour la préparation à la REDD devraient montrer la voie aux autres pays de la COMIFAC, lesquels devraient, à terme, bénéficier des avantages du processus REDD en RDC.

La COMIFAC bénéficie d'un appui technique et financier distinct pour la préparation à la REDD, l'effort devant porter, à court terme, sur la conférence de Copenhague de 2009, mais cela ne s'étend pas au développement technique de fond. Il importe par conséquent de veiller à ce que le travail de développement techniques mené au sein de ce projet en RDC comporte des activités visant à en propager les bienfaits aux autres pays de la COMIFAC et à faciliter l'harmonisation avec ces derniers.

En outre, le CBFF (Congo Basin Forest Fund), un mécanisme de financement administré par la Banque africaine de développement, vise la préservation des forêts et la réduction de la déforestation. Son financement est assuré par une subvention de 200 millions de dollars accordée, à parts égales, par la Norvège et le Royaume-Uni (DFID). Il permettra de financer des projets tant gouvernementaux que non gouvernementaux, aux niveaux régional, national ou local. Il représente donc une source de financement pour les gouvernements, les ONG, les organisations de la société civile et le secteur privé, et les encourage à œuvrer de concert.

En outre, dans le cadre du FEM, divers organismes internationaux sont en train de préparer un important *Programme Stratégique pour la Gestion Durable des Forêts du Bassin du Congo*, grâce au financement demandé à l'Initiative « Portefeuille Forêt Tropicale » du FEM. Ce programme vise, entre autres, à promouvoir des modèles fiables de REDD et à partager les expériences des projets pilotes REDD, ainsi qu'à renforcer les capacités nationales à évaluer les stocks de carbone des forêts et surveiller les flux de GES imputables à l'utilisation des terres et aux changements d'utilisation de la terre. Ce programme prévoit un projet qui servira spécifiquement à renforcer les capacités en matière de REDD dans le Bassin du Congo.

2.4 Le contexte national

La situation socio-économique

En dépit de ses riches ressources naturelles, la RDC figure parmi les trois pays les plus pauvres de la planète sur la base de son PIB par habitant. Entre 1995 et 2004, le PIB par habitant a enregistré une baisse constante mais il a sensiblement augmenté entre 2004 et 2006, passant de 639 à 980 dollars. L'agriculture représente 55% du PIB, tandis que l'industrie et les services représentent 11% et 24% respectivement. Ce vaste pays possède 80 millions d'hectares de terres arables, le deuxième bassin hydrographique du monde et 125 millions d'hectares de forêts. Malgré son potentiel agricole considérable, il n'exploite que 10% des terres disponibles et importe 29% de ses céréales. Qui plus est, il exploite à peine 2,5% de son potentiel hydroélectrique. En 1998, 6% seulement des ménages avaient accès à l'électricité, comparé à 25% pour le reste de l'Afrique subsaharienne. La RDC détient 49% des réserves mondiales de cobalt, soit environ 3,4 millions de tonnes, mais cette grande richesse minérale n'a que de faibles retombées sur le secteur financier et sur l'emploi.

La RDC affiche un taux annuel de croissance démographique de 2,9% et compte 60 millions d'habitants, dont 60% sont âgées de moins de 20 ans. L'espérance de vie moyenne est de 43 ans et on estime que 73% de la population ne consomme pas une quantité suffisante de calories, comparé à une moyenne de 33% pour l'Afrique subsaharienne. L'indice de développement humain varie considérablement d'une province à l'autre : la province de Kinshasa vient en première position, avec un indice deux fois plus élevé que celle de l'Équateur.

La situation politique et la stabilité

La RDC a entamé un processus de relèvement à long terme d'après conflit. Un modèle de gouvernement Démocratique est en place et l'autorité gouvernement est progressivement décentralisée. Le conflit se poursuit dans des régions isolées des provinces orientales. Étant donné le manque significatif d'infrastructure et la taille du pays, la majorité de la population est relativement isolée, et l'influence du gouvernement central est assez limitée en dehors des grandes agglomérations.

2.5 Le contexte forestier

Les forêts de la République Démocratique du Congo

Les forêts de la RDC couvrent une superficie d'environ 135 millions d'hectares (Mha), (c'est-à-dire 1,35 million de km^2), ou 60% du territoire, y compris quelque 85 Mha de forêts denses humides, soit environ la moitié de celles du continent africain. Les stocks de carbone contenus dans la biomasse forestière sont en importance les deuxièmes des régions tropicales ; selon les estimations, ces stocks varient entre 20,4 et 36,7 milliards de tC - tonnes carbone (l'estimation du rapport national soumis à la FRA 2005 [2] est de 32,1 milliards de tC).

Les taux et les facteurs de déboisement

En RDC, on estime le taux annuel net de déboisement à 0,20%, soit le plus élevé du Bassin du Congo. Le déboisement est imputable à divers facteurs, dont l'importance spécifique est souvent mal connue ou controversée. L'expansion de l'agriculture de subsistance, que ce soit la culture itinérante ou la conversion directe de forêts à une petite agriculture permanente, semble être un facteur important de déforestation et de dégradation des forêts. La récolte de bois de feu et la fabrication de charbon de bois représentent aussi une cause avérée de dégradation des forêts, voire de déboisement complet dans les zones situées aux abords des grandes agglomérations urbaines. L'exploitation forestière industrielle représente un secteur économique important et comporte des risques évidents de dégradation des forêts et de déforestation. Bien que le niveau de l'exploitation forestières puisse sembler modeste en RDC (et, en plus, les entreprises forestières produisent environ 7 fois moins de bois que le secteur informel, selon certains études), elle représente une activité économique préoccupante pour la conservation et la gestion durable des forêts. Des parcelles d'exploitation forestière intensive entraient une dégradation des forêts dans certaines parties du pays. Cette situation est actuellement à l'examen et le gouvernement est en train de réfléchir aux modalités de conversion d'anciennes concessions d'exploitation forestière en concessions forestières, sur une superficie maximale de 9 millions d'hectares (90 000 km^2).

En RDC, il reste à confirmer les causes de la déforestation et à évaluer leur importance respective et leur évolution probable. Les parties prenantes (gouvernement, organisations de la société civile et secteur privé) ne sont pas d'accord sur les causes de la déforestation en RDC. Il est donc important de mener des études et des discussions afin de parvenir à un consensus national sur les véritables causes de la déforestation, leur incidence respective (et emplacements) et sur les meilleures mesures d'atténuation à prévoir pour chacune d'entre elle (c'est-à-dire, les mesures institutionnelles et de politique, ainsi que les investissements requis).

La gouvernance forestière

En RDC, l'institution clé en matière de foresterie et de REDD est le ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme (MECNT). La gestion durable des forêts constitue un volet important du mandat de ce ministère. Un groupe thématique sur les forêts a été mis sur pied et est opérationnel. Il est présidé par le ministre de l'Environnement et coprésidé par le ministère du Plan ; il réunit des représentants des Directions du MECNT concernées, ainsi que des représentants des organismes techniques et financiers internationaux qui appuient le secteur forestier en RDC. Les directions du MECNT les plus importantes pour la REDD sont la Direction du Développement Durable et la Direction Inventaire et Aménagement Forestier.

Les principaux autres ministères concernés par la REDD sont les suivants : le ministère de l'Agriculture, le ministère du Développement Rural, le ministère des Mines, le ministère des Travaux Publics et de l'Aménagement du Territoire, et le ministère du Plan. Il semblerait que la consultation interministérielle soit faible et rarement opérationnelle.

La législation intéressant le plus directement la REDD est le Code forestier, qui a été adopté en 2002, et les textes d'application correspondants, qui ont été préparés avec l'aide de la FAO et élaborés progressivement ces dernières années. Le Code forestier, qui remplace une législation forestière remontant à 1949, repose sur une approche moderne visant à développer les fonctions et rôles polyvalents des forêts, avec la participation active de la population locale. Trois catégories de forêt ont été établies, y compris les forêts classées (vouées principalement à la conservation de la nature), les forêts de production permanente (pour les concessions forestières de grande taille et à long terme), et les forêts protégées, dont l'utilisation obéit à des règles plus souples et qui inclut les contrats d'exploitation forestière à moyen terme, les forêts communautaires, voire, l'agriculture). Le Code forestier a encore du chemin à faire pour traiter les questions soulevées par certaines parties prenantes, s'adapter à l'évolution des besoins de ce secteur et aux nouveaux enjeux, et pour améliorer son cadre évolution réglementaire (par ex., nouvelles règles, application et suivi des règles existantes) et mieux reconnaître les nouveaux développements dans le secteur forestier (tels que la foresterie communautaire, et la cartographie et la surveillance des forêts à l'échelle des communautés, qui sont encouragées avec succès par des organisations de la société civile telles que RRN).

La RDC se trouve actuellement dans une phase de transition qui aboutira à la matérialisation de ces catégories sur le terrain. Après l'annulation des permis d'exploitation antérieurs au Code forestier en 2003, un processus de « conversion » a été mis en route, en vertu duquel les candidats concessionnaires doivent soumettre une demande pour obtenir un nouveau titre de concession conforme au nouveau Code.

En RDC, le principal problème posé par la gouvernance est, outre l'amélioration du cadre juridique, la mise en application de la législation. Par exemple, le Code forestier n'est pas pleinement appliqué pour le moment, la plupart des taxes forestières locales vont aux autorités centrales (seule une infime partie est allouée, très rarement, au niveau provincial, malgré des lois nationales qui en dispose autrement), et les seuls exemples de communautés locales bénéficiant effectivement de la redistribution de ces taxes se trouvent dans certaines opérations pilotes. Cette question pourrait revêtir une importance particulière pour la REDD, lorsqu'il s'agira de faire parvenir l'argent de ce processus aux principaux bénéficiaires locaux. Il est donc essentiel de développer les opérations pilotes et d'encourager le débat à ce sujet aux niveaux national, provincial et local.

La gestion forestière et les activités de renforcement des capacités

La principale activité en cours en RDC dans le domaine de la gestion forestière est la finalisation et le lancement du Programme National Forêts et Conservation de la Nature (PNFoCo). Un avant-projet avait été préparé en 2003, il a été révisé récemment (2008) et il fait actuellement l'objet d'un examen final auprès des principales parties prenantes.

Lorsqu'il sera terminé, le PNFoCo devrait fournir un cadre stratégique pour le développement du secteur forestier sur une durée de 10 ans. On peut dire que le PNFoCo est, dans l'ensemble, relié à la REDD, son objectif principal étant de développer la Gestion Durable des forêts (GDF) en RDC ; il se rapporte plus spécifiquement à la REDD dans ses volets 2 (Planification participative de l'utilisation des terres), 5 (Foresterie rurale, avec un accent sur le réacheminement des revenus forestiers aux communautés locales) et 6 (Environnement). La version actualisée de l'Agenda Prioritaire pour la Relance du Secteur Forestier (février 2008), qui figure en annexe au document du PNFoCo, comprend également plusieurs points importants pour la REDD (par exemple, transférer réellement 40% des taxes locales aux provinces et territoires, soutenir et élargir les initiatives de planification de l'utilisation des terres, mettre au point des instruments de financement novateurs fondés sur le stockage du carbone et d'autres services environnementaux).

La Banque Mondiale prépare actuellement un soutien complet et d'envergure au secteur forestier, préparation conformément au PNFoCo. Il s'agit de privilégier le renforcement des capacités des institutions et des organisations de la société civile de la RDC, afin qu'elles soient en mesure de faire appliquer les nouvelles politiques énoncées dans le Code forestier. Les principaux instruments à cet égard seront le Projet secteur forestier et environnement (IDA : US$ 64 millions), un financement du FEM pour les parcs nationaux, un Fonds d'affectation spéciale multidonateurs (Belgique, Union européenne, France, Luxembourg et Royaume-Uni) pour améliorer la gouvernance forestière. Ces opérations viendront appuyer la planification participative de l'utilisation des terres, la foresterie communautaire, l'élaboration concertée de plans de gestion durable, le renforcement des dispositifs d'application des lois pour les concessions, et la gestion améliorée de l'exploitation forestière artisanale.

La conservation et la gestion participative des ressources naturelles

Outre la gestion forestière globale, la contribution la plus importante du gouvernement à la conservation des forêts est la gestion des aires légalement protégées : en particulier, les parcs nationaux, les domaines de chasse et les zones humides protégées, qui couvrent environ 8% du pays. L'autorité gouvernementale chargée de la gestion des aires protégées est l'Institut congolais pour la conservation de la nature (ICCN). Le déboisement illégal à l'intérieur des aires protégées est un problème avéré, en particulier dans les provinces orientales.

Le secteur des ONG est très actif dans le domaine de la conservation des forêts en RDC. La plupart des grandes ONG internationales œuvrant à la protection de l'environnement, comme le WWF, le WRI, la Rainforest Foundation, WCS et CI, sont concernées et, collectivement, ont mis sur pied un grand nombre de projets et d'opérations pilotes pour appuyer la gestion participative des ressources naturelles et de la protection de l'environnement. Ces organismes internationaux travaillent avec nombre d'autres ONG nationales s'occupant de l'environnement et centrées sur les communautés, dont beaucoup font partie de plateformes et de réseaux d'ONG, tels que RNN et Dynamique Autochtone.

Le secteur de la conservation des forêts dispose d'une large base de financement international. Au nombre des acteurs clés figurent la Banque africaine de développement, la Banque Mondiale, la FAO, le FEM, le PNUD, le PNUE et l'Union Européenne, les donateurs bilatéraux (Allemagne, Belgique, États-Unis d'Amérique, France et Royaume-Uni), ainsi que quelques ONG internationales.

2.6 Le contexte de la préparation à la REDD

Le scénario de référence - déforestation/dégradation

En décembre 2007, la Conférence des Parties à la CCNUCC, réunie à Bali, a reconnu que le concept de la Réduction des émissions résultant de la déforestation et de la dégradation des forêts (REDD) était d'une importance critique pour l'atténuation des changements climatiques dans les pays en développement. Les émissions résultant de la déforestation et de la dégradation des forêts devront faire l'objet d'une surveillance, de rapports et de vérifications en fonction d'un niveau de référence (scénario de référence). Ce scénario de référence serait fondé sur les émissions historiques, mais tiendrait également compte des « circonstances nationales » (Plan d'action de Bali, 2007).

Cette décision est encourageante pour les pays du Bassin du Congo, caractérisés par un couvert forestier étendu et de faibles taux de déforestation et de dégradation historiques ; établir le scénario de référence demeure toutefois un exercice périlleux : les taux de déforestation historiques ne sont pas un bon indicateur des tendances à venir, sachant que l'augmentation des émissions est tributaire des politiques économiques et des trajectoires de développement. Il est par conséquent indispensable de mettre au point des méthodes permettant de prévoir la déforestation et la dégradation des forêts sur la base de variables indépendantes, telles que les tendances macroéconomiques et politiques.

L'engagement des parties prenantes à la REDD

Garantir un niveau approprié de participation des parties prenantes à la REDD en RDC posera deux grandes difficultés, à savoir : (a) l'accès, et (b) les divergences de vues et d'intérêts.

Les principales parties prenantes d'un éventuel régime REDD en RDC sont les acteurs directs de l'utilisation des forêts et ceux qui sont impliqués dans les processus de déforestation et de dégradation des forêts. Il s'agit principalement des communautés forestières, des entreprises d'exploitation forestière, des populations migrantes de plus en plus nombreuses à fuir les zones de conflit à la recherche de terres agricoles et de moyens de subsistance, et des acteurs de la production de bois de feu et de charbon de bois à proximité des grands centres urbains. Ces acteurs sont ceux qui pourraient faire fonctionner une stratégie REDD et qui devraient être les bénéficiaires de tout régime REDD.

Les communautés forestières sont un partenaire clé de la REDD en raison de leur rôle actuel et potentiel dans la conservation des forêts, et de leur situation de dépendance à l'égard des forêts, dont elles sont tributaires pour leur subsistance (ce qui nécessite donc un minimum de diplomatie dans le cadre de la REDD, garantissant que la conservation des forêts, les droits fonciers, le droit à l'alimentation et la réduction de la pauvreté iront de pair). Les organisations de la société civile et les ONG sont également des acteurs importants de la REDD car : (i) elles devraient jouer un rôle clé en associant les communautés locales à la mise en œuvre d'un régime REDD ; et (ii) leurs parties prenantes profiteront des bénéfices connexes de la REDD sur le plan écologique et social.

Le secteur privé est directement une partie prenante au processus REDD. Les concessionnaires forestiers et l'industrie du bois sont en effet des acteurs cruciaux en matière de conservation et de gestion durable des forêts, ainsi que de la mise en œuvre d'un régime REDD viable. En outre, les investisseurs potentiels dans l'agriculture industrielle (huile de palme et caoutchouc, par exemple), qui sont susceptibles d'être affectés par certaines contraintes liées à la REDD et leur expansion à l'échelle nationale doivent être dûment pris en compte du point de vue des droits fonciers, du développement communautaire et de la conservation des forêts.

En RDC, les relations entre ces différents acteurs sont mitigées : ils ne coopèrent pas toujours et se vouent une méfiance réciproque. Le secteur forestier est un domaine d'affrontement courant entre le gouvernement, le secteur privé et les communautés rurales. La société civile considère que le gouvernement est indulgent avec les exploitants forestiers, voire même complice de la corruption et des déplacements de population qui vont souvent de pair avec l'exploitation forestière illégale. Néanmoins, le gouvernement actuel est en train d'opérer un changement majeur dans la politique forestière, en particulier depuis que les résultats d'une commission interministérielle chargée d'examiner la légalité des concessions forestières ont été publiés et adoptés : 91 des 156 contrats forestiers seront résiliés, ce qui représente près de 12 millions d'hectares ou 57% de la superficie étudiée. D'autre part, le gouvernement considère la société civile comme un éternel militant qui ne se soucie guère de l'élaboration des politiques ni des défis économiques et de développement auxquels le pays doit faire face.

En dépit de cet héritage de méfiance entre le gouvernement et la société civile, le processus REDD a démarré en RDC sous la forme d'un effort concerté entre les deux parties, qui ont discuté et participé à des réunions conjointes au plan national et à l'étranger. La mission internationale pour la REDD, effectuée en janvier 2009, a de toute évidence été un exercice participatif et multipartite, dans le cadre duquel le gouvernement et la société civile ont discuté et préparé de concert un plan de travail pour la REDD (voir rapport de la Mission d'exploration pour le processus REDD joint en annexe). Il y a de bonnes raisons de penser que la REDD revêtira la forme d'un effort participatif, dans le cadre duquel le gouvernement et la société civile dialogueront, collaboreront, voire partageront des responsabilités. L'ensemble des parties prenantes est conscient que pour être couronné de succès, le régime REDD doit reposer sur de solides bases participatives.

Un partenaire clé pour la REDD – La Banque Mondiale

La Banque Mondiale a engagé une procédure parallèle d'investissement dans la préparation à la REDD en RDC, et des efforts considérables ont été déployés et continueront de l'être pour harmoniser les activités de la Banque Mondiale et des programmes UN-REDD en RDC.

Plus précisément, la RDC a été désignée comme un pays participant à la REDD dans le cadre du Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier (FPCF) administré par la Banque Mondiale, ce qui signifie qu'elle pourra prétendre à un financement par le biais d'un processus relativement normalisé. Dans un premier temps, le gouvernement recevra une subvention de US$ 200 000, qui l'aidera à établir un Plan de préparation (R-Plan). L'élaboration du R-Plan devrait prendre un an, et son achèvement fait partie des critères d'éligibilité pour la phase d'assistance suivante (qui devrait être de l'ordre de 3 à 5 millions de dollars).

L'approche de la Banque Mondiale en matière de gestion de fonds diffère de celle des Nations Unies en ceci qu'elle confie cette gestion au gouvernement. Ainsi, la subvention initiale constituera un fonds d'habilitation essentiel, notamment pour le renforcement des capacités gouvernementales.

Ce projet a été conçu en concertation étroite avec la Banque Mondiale. Une équipe FPCF de la Banque Mondiale a participé activement à la Mission d'exploration pour le processus REDD menée le 19-30 janvier 2009 et a contribué à la préparation de ce program. En outre, la mission a permis d'harmoniser les activités du FPCF et du programme UN-REDD, et de convenir d'un processus REDD axé sur le pay. Cette synergie s'étendait à un accord passé entre le FPCF, le programme UN-REDD et le gouvernement sur l'établissement d'un Bureau national REDD (Coordination nationale REDD), par l'entremise duquel les activités du FPCF et du programme UN-REDD seraient mises en œuvre. En outre, la Banque Mondiale est en train de finaliser un important programme d'investissement, le PNFoCo (voir section 2.5, plus haut), qui vise à renforcer les capacités politiques et institutionnelles en matière de gestion durable des forêts. Le processus REDD en tirera profit et une coopération s'établira de façon à harmoniser les activités et à catalyser les synergies.

Données sur la préparation à la REDD et besoins techniques

Comparé à beaucoup d'autres secteurs, le secteur forestier en RDC est relativement bien doté en données historiques ; il reste toutefois des problèmes de taille à résoudre concernant l'amélioration de la collecte de données et l'évaluation par rapport aux normes de préparation à la REDD.

Le couvert forestier et l'utilisation des terres

La RDC est bien dotée en données géographiques intéressant la REDD, relatives aux forêts et autres types de couverture du sol ; elle est également bien couverte par des études sur l'évolution des forêts reposant sur des images satellites, au niveau du pays ou du Bassin du Congo. Les principaux ensembles de données et les études correspondantes disponibles au niveau du pays sont les suivants :

- Cartes forestières à l'échelle de 1:50 000 couvrant 16 Mha de forêts, établies sur la base de photographies aériennes remontant aux années 1950 et 1960 (échelle de 1:40 000), ou à la fin des années 1970 (échelle de 1:20 000).
- La première étude des changements du couvert forestier, sur la période 1980–1990, effectuée avec l'appui de la FAO dans le cadre de l'exercice 1990 de la FRA.
- La carte de couverture du sol produite à l'échelle de 1:200 000 en 2003 dans le cadre du projet Africover de la FAO qui couvrait 10 pays d'Afrique orientale avec l'aide de l'Italie, en 1995-2002.
- Une étude des changements du couvert forestier menée avec l'appui du WWF sur la base d'images satellite vers 2005.
- Des études de foresterie communautaire effectuées par des ONG congolaises (AMAR, OCEAN, Réseau CREF) en 2006.
- Des expériences de cartographie de l'utilisation participative et communautaire des terres, proposant de nouveaux moyens d'évaluer et de surveiller les forêts.

La RDC bénéficie en outre de deux études complémentaires des changements du couvert forestier qui sont menées au niveau du Bassin du Congo d'une manière cohérente et très coopérative :

- Avec l'appui du FORAF (UE-CCR et UCL), les changements du couvert forestier (déforestation et reboisement) et autres principaux types d'utilisation des terres sont à l'étude, sur la base d'un échantillon d'images Landsat (résolution de 30m) prises en 1990, 2000 et 2005. Cette étude devrait s'achever à la mi-2009.
- Avec le soutien de CARPE/USAID, le projet intitulé « Decadal Forest Change Mapping Project » met l'accent sur l'établissement de cartes du couvert forestier, afin de fournir des données de référence pour la surveillance future des ressources forestières. L'UMD, la SDSU et la NASA collaborent à ce projet de cartographie afin qu'il puisse être mené à bien d'ici à la mi-2009.

Les données sur le carbone

Les données sur les ressources forestières, utilisées pour estimer les niveaux de carbone forestier, sont très partielles et fragmentaires en RDC. En effet, seuls quelque 21 Mha de forêts, sur une superficie totale estimée à 135 Mha, ont fait l'objet d'un inventaire. Les rapports de la RDC sur le carbone forestier à la FRA 2005 étaient fondés sur des estimations du couvert forestier et du volume sur pied, issus des exercices de cartographie et des inventaires susmentionnés, auxquels des facteurs standard avaient été appliqués.

Les données sur les stocks de carbone dans les types de couverture du sol autres que les forêts sont très rares dans les pays du Bassin du Congo. Seules quelques études novatrices donnent une idée des stocks de carbone dans certaines situations après le déboisement. À titre d'exemple, les résultats préliminaires indiquent que les stocks de carbone dans une jachère de 20 ans résultant de la culture itinérante, ou dans une plantation de palmiers à huile de 20 ans ne dépassent pas un quart des stocks avant le déboisement.

3. Stratégies, enseignements tirés, évaluation des risques, durabilité des résultats

3.1 La stratégie du programme conjoint

Résumé

La stratégie du programme repose sur les principes suivants, énumérés et décrits tour à tour ci-après :

- Diviser en plusieurs phases l'investissement à long terme prévu ;
- Établir et appuyer la Stratégie nationale REDD et le bureau national REDD ;
- Privilégier le renforcement des capacités et les activités de base ;
- Encourager un processus d'élaboration concertée ;
- Définir et gérer les risques.

Diviser le programme de démarrage rapide en deux phases

La REDD en RDC est à un stade précoce de développement, et il reste à élaborer une stratégie nationale et un plan de travail détaillé. En outre, les négociations sur les changements climatiques à Copenhague (décembre 2009) auront un impact significatif sur les finances et le calendrier des projets REDD financés par le marché du carbone. Enfin, une grande partie du travail de développement technique en est à un stade peu avancé, et il reste à effectuer toute une série d'études d'exploration et de faisabilité avant de définir les activités à entreprendre dans plusieurs domaines et de les mettre en œuvre.

Ainsi, une planification solide n'est possible que pour un maximum de 12 mois, ce qui correspond à la période proposée pour cette allocation de fonds. Une deuxième proposition sera élaborée et soumise dans le courant de la première année pour permettre une transition sans heurt vers la deuxième année.

Établir et appuyer la Stratégie nationale REDD et le Bureau national REDD

Le cœur de la stratégie du projet consiste, pour le programme UN-REDD en RDC, à jouer un rôle à part entière dans la formulation d'une stratégie nationale REDD et la création du Bureau national REDD associé. Les procédures administratives indiquées plus loin reposent sur les principes suivants :

- Affectation des homologues nationaux et internationaux dans le même Bureau national REDD basé à Kinshasa.
- Coordination des activités REDD au niveau national via une structure formelle de surveillance, des comités directeurs et des équipes techniques associées.
- Garantie d'une participation élargie des parties prenantes par leur intégration à des mécanismes de coordination.
- Conception participative par étapes d'une stratégie nationale REDD.
- Les activités internationales menées dans le cadre de la REDD se feront obligatoirement en liaison étroite avec la stratégie nationale REDD et les mécanismes de coordination.

Privilégier le renforcement des capacités et les activités de base

L'objectif central du programme UN-REDD est d'aider le gouvernement et la société civile de la RDC à être en mesure de préparer la REDD. Le rôle du programme UN-REDD en RDC consiste donc avant tout à renforcer les capacités et à offrir une assistance technique au gouvernement, à l'échelle nationale et sous-nationale. Cela se fera en étroite coopération avec le FPCF et d'autres partenaires techniques et financiers de la REDD.

En RDC, les secteurs de la gestion des forêts et des terres manquent cruellement de main d'œuvre qualifiée, et ce problème sera encore exacerbé par la mise en œuvre de la REDD. Une opération à grande échelle de renforcement des capacités techniques s'impose donc de toute urgence – tant pour la gestion courante des forêts et des terres que pour les domaines plus spécialisés de la REDD.

Il existe un désir national manifeste de voir les actions menées dans le cadre de la REDD évoluer rapidement vers des activités de terrain apportant des avantages concrets à la population locale. Il ne s'agit évidemment pas d'un objectif réaliste pour la première année – compte tenu notamment du déficit de compétences évoqué plus haut. Un but implicite du programme UN-REDD pour la première année devrait être de créer des conditions propices à la réalisation de projets de terrain dans les phases ultérieures et à l'utilisation d'autres sources de financement telles que la FFBC.

Encourager un processus participatif

La formulation du Programme national conjoint (PNC) repose principalement sur les résultats des trois missions ;

1. Une première mission préparatoire menée en décembre 2008 par un consultant de la FAO pour recueillir des données et élaborer du matériel de référence.
2. Une Mission d'exploration pour le processus REDD du 19 au 30 janvier 2009, multipartite et participative (voir Annexe A – Rapport de la Mission d'exploration pour le processus REDD).
3. Une dernière mission du 2 au 5 mars 2009 pour la mise au point finale et la signature par le gouvernement et les trois organismes concernés, suivie d'un examen par courrier électronique, par les organisations de la société civile.

La deuxième mission a défini la dynamique de travail qui devrait prévaloir durant le processus de préparation à la REDD. Les principales caractéristiques 'participatives' de la Mission d'exploration pour le processus REDD ont été les suivantes : (a) participation de trois ONG internationales ayant des compétences différentes et complémentaires intéressant la REDD ; (b) association à la mission, de manière permanente, de représentants des principales organisations nationales de la société civile et des populations autochtones, et invitation de plusieurs représentants de la société civile de différentes provinces à diverses manifestations ; et (c) organisation d'un atelier de la société civile, avec une cinquantaine de participants, et plusieurs séances sur la participation et la consultation. A

l'issue de cette mission, les éléments de participation suivants ont été adoptés pour le Programme national conjoint et pour l'ensemble du processus REDD : la participation est un principe inhérent au processus REDD ; le Comité national REDD devra inclure une juste proportion de représentants de qualité de la société civile ; la société civile, y compris les organisations de populations autochtones dépendantes des forêts, ont le droit de participer aux séances de formation, de dialogue, de validation et de prise de décision en rapport avec la REDD.

La formulation du Programme national conjoint a tenu compte de la longue expérience des ONG en matière de conservation et d'évaluation des ressources forestières. Certaines ONG internationales, notamment le WWF et le WHRC, ont effectué des évaluations très précieuses sur les forêts de la RDC et les tendances de la déforestation, y compris sur les aspects de la REDD. Elles aussi ont contribué à la Mission d'exploration pour le processus REDD, qui a abouti à la formulation de ce Programme national conjoint, en fournissant des informations de qualité.

Les préoccupations des populations tributaires des forêts ont été dûment prises en compte dans la formulation du PNC. Diverses organisations de la société civile qui défendent les droits et préoccupations des communautés forestières, tant internationales (Rainforest Foundation) que nationales (Dynamique Autochtone, RRN et REPALEAC), ont également participé activement à la Mission d'exploration REDD qui a servi de base au présent PNC. Les principales questions soulevées et recommandations émises par ces organisations ont été les suivantes : (i) la nécessité de mener des activités intenses de sensibilisation et de formation à la REDD, y compris auprès des acteurs non gouvernementaux et au niveau de s provinces ; (ii) la nécessité de garantir le caractère participatif des mécanismes de contrôle et de prise de décision de la REDD ; (iii) la nécessité de tenir dûment compte, dans le processus de préparation à la REDD, des questions de propriété foncière, des causes de déforestation, des synergies nécessaires entre la REDD et les processus de réforme du secteur forestier en cours, ainsi que de la répartition équitable des avantages financiers éventuels de la REDD ; et (iv) la possibilité, pour des ONG nationales, de mener des activités de préparation à la REDD. Ces questions et recommandations ont été prises en compte dans le PNC. En outre, le projet de PNC a été distribué aux acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux, dont les commentaires ont été incorporés dans le présent PNC, ou ont du moins aidé à peaufiner la version définitive.

L'idée est de continuer à appliquer une approche participative tout au long de la mise en œuvre et du cycle du programme. L'élaboration de la stratégie nationale REDD sera déterminante à cet égard.

Mobilisation rapide

À terme, le Bureau national REDD sera logé dans un bâtiment unique, éventuellement au sein du nouveau complexe forestier prévu à Kinshasa. La construction de ce bâtiment reste toutefois à confirmer et ne sera dans tous les cas pas terminée avant fin 2010. En outre, l'espace mis à disposition par le ministère de l'Environnement pour la gestion des fonds est limité. Une solution provisoire doit donc être trouvée pour permettre une mobilisation rapide, concernant tant l'hébergement du projet que la gestion financière.

Les dispositions provisoires consisteront à assurer la gestion des fonds de projets par l'intermédiaire du système du PNUD, et d'héberger le projet dans le bureau conjoint (PNUE-PNUD) existant pour l'environnement et les changements climatiques. Cela permettra une mobilisation rapide et permettra aux activités initiales de démarrer dans le mois suivant le déblocage des fonds.

L'une des activités de projet de la première année consistera à élaborer une solution à plus long terme tant pour assurer l'hébergement du projet et que pour permettre au gouvernement de gérer un niveau plus élevé de fonds.

Définir et gérer les risques

Le processus REDD en RDC est une occasion unique – mais la conception du projet doit tenir compte d'un éventail de risques, décrit de façon plus détaillée dans les sections 3.3 et au Tableau 3, ci-après.

3.2 Les enseignements tirés

Le processus REDD en RDC est trop récent pour que l'on puisse véritablement en tirer des enseignements directs. La RDC possède toutefois une longue histoire d'investissements internationaux dans les domaines de la foresterie, de la conservation et de la gouvernance, riches en enseignements pour la conception du programme. Voici quelques leçons essentielles :

- Il apparaît nécessaire de fournir un soutien logistique et de renforcer les capacités à tous les niveaux et dans tous les sites de projets pour mener à bien les activités prévues.
- La RDC est un pays où les charges d'exploitation sont relativement élevées, en particulier pour les projets de terrain.
- Faute de réseau routier fiable, la mise en œuvre de programmes à l'échelle nationale se heurte à un sérieux problème d'isolement.
- On rencontre fréquemment une forte divergence de vues entre Kinshasa et les provinces.
- On constate souvent un manque de confiance et de coopération entre le gouvernement, les populations autochtones et les ONG.
- Les facteurs de déboisement sont souvent régionaux, les stratégies de gestion doivent donc tenir compte des spécificités régionales.

3.3 Évaluation des risques pour le programme

Les risques globaux pour le programme sont examinés plus bas, avec des observations préliminaires sur les possibilités de gérer ces risques. En outre, une évaluation spécifique axée sur les résultats est présentée au Tableau 3 ci-après, avec les mesures de prévention et d'atténuation.

La stabilité

La RDC a un long passé d'instabilité et de mauvaise gouvernance, avec de violents conflits qui ont débuté en 1994 et persistent toujours dans certaines zones à l'est du pays. Le plus grand risque pour le projet est l'instabilité politique et la mauvaise gestion persistante – des facteurs qu'il faut accepter. En même temps, contribuer à la stabilisation de la RDC est l'un des objectifs principaux de la présence à grande échelle des Nations Unies, et le programme UN-REDD doit s'associer à cet effort.

Le régime foncier et les droits des populations autochtones

Comme dans une grande partie de l'Afrique, la situation foncière est compliquée en RDC. Au niveau national, la structure qui prévaut est la propriété du gouvernement national pour la quasi totalité des terrains agricoles et forestiers. Des droits importants sont néanmoins cédés à divers titres, tels que reconnaissance de droits d'usage coutumiers ou, plus récemment, baux et concessions. Les litiges fonciers sont fréquents en raison d'un manque de clarté, de transparence et de titres de propriété reconnus.

Un défi particulier pour la mise en œuvre de la REDD sera de garantir d'emblée la reconnaissance des droits des populations autochtones et des communautés locales, et de veiller à ce que ces acteurs soient associés à toutes les étapes de la définition, de la conception, de la mise en œuvre et du partage des avantages financiers des projets. La réussite d'une stratégie et d'un régime REDD tient à la capacité des communautés tributaires de forêts de continuer à jouer leur rôle de gardien, ce qui exige une reconnaissance et une protection adéquates de leurs droits aux ressources foncières et forestières.

Le projet a bien démarré à cet égard, avec la participation importante de représentants de populations autochtones au processus d'exploration et d'élaboration de propositions. Pour résumer les impressions de ces groupes, on peut dire que la REDD a été reconnue comme étant porteuse d'avenir. Le risque de dépossession et de partage insuffisant des avantages n'en demeure pas moins réel et doit être abordé dans un processus d'élaboration participatif, dépassant le cadre d'une simple consultation.

La sécurité et la logistique sur le terrain

En RDC, la logistique est chère et compliquée, et la sécurité pose problème dans certaines régions. À ce stade, le programme UN-REDD ne peut que constater ces difficultés qu'il ne considère toutefois pas comme insurmontables. C'est surtout au niveau du budget qu'elles ressortent, notamment en termes de frais de déplacement et de réunion.

Les problèmes de logistique rendent le transport du bois d'œuvre venant des régions centrales onéreux et compliqué, et expliquent, en partie du moins, le maintien de la forêt. Il est ironique de constater que cette situation est en réalité favorable à l'application de la REDD, en ce sens qu'elle contribue à la rentabilité des modes de subsistance sur les forêts.

Pour ce qui est de la sécurité, à l'heure actuelle, environ 10% de la superficie de la RDC est considérée comme trop instable pour la mise en œuvre des projets de la REDD. Les régions les plus préoccupantes se trouvent principalement dans les provinces orientales du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et de l'Ituri. Les provinces qui abritent les plus vastes réserves de forêt tropicale humide sont toutefois relativement stables et sûres.

La transparence et la gouvernance

Actuellement, la RDC est très mal notée dans l'Indice de la perception de la corruption de Transparency International (171e sur 180 pays), avec un risque de corruption élevé. Des mesures visant à éviter la corruption sont encrées dans le Système de gestion des fonds du PNUD et, pour la 1ère phase, ce problème est traité comme une question de routine, étant donné l'ampleur de la surveillance du projet (voir Section 8). Plus important encore, l'une des principales activités prévues ces prochaines années sera l'élaboration de la Stratégie nationale REDD. Il est essentiel que la conception de cette stratégie comprenne des mesures de protection contre la corruption et évite de mettre en place des structures se prêtant aux détournements et à la recherche de profits abusifs.

3.4 Les mesures visant à assurer la durabilité

Ce projet doit être considéré comme la première étape d'un engagement à long terme des Nations Unies à l'égard de la REDD en RDC. On estime qu'il faudra 3 à 5 ans à la RDC pour être vraiment prêt à accueillir le processus REDD et à avoir des projets de terrain REDD à grande échelle en place. La meilleure façon d'assurer la durabilité est donc de donner suite à ce projet de 1ère phase par un engagement à plus long terme de la part des Nations Unies et des bailleurs de fonds.
Cela étant, les caractéristiques suivantes du projet de démarrage rapide de la première année contribueront à assurer la durabilité :

- Le bureau de projet est basé à Kinshasa et sera intégré au Bureau national REDD dès qu'il sera opérationnel.
- Le projet sous-tend un processus de coordination piloté et maîtrisé au niveau national.
- Le renforcement des capacités occupe une grande place dans le champ d'application du projet.
- Une assistance technique et un accompagnement permanents sont requis, y compris un soutien technique international et des missions extérieurs du programme UN-REDD.
- Les ONG locales et d'autres partenaires joueront un rôle considérable dans le projet.

3.5 Les questions transversales

Les questions suivantes sont considérées comme étant transversales pour le projet :

La réduction de la pauvreté. Il s'agit d'un objectif central en RDC, tant pour le gouvernement et que pour les Nations Unies. Un but essentiel de l'intervention du programme UN-REDD devrait donc être d'aider à faire en sorte que la future stratégie nationale REDD soit favorable aux pauvres.

La consolidation de la paix. La RDC est un pays en situation d'après conflit qui comporte des zones d'instabilité permanente. Étant donné la situation foncière, toute nouvelle mesure permettant de céder ou de rétrocéder des droits d'utilisation ou de gestion des ressources naturelles est susceptible d'engendrer un conflit. La stratégie nationale REDD devra donc s'attaquer à ce problème dès le départ.

La gouvernance et la décentralisation. La RDC procède actuellement à une décentralisation de la gouvernance, qui suppose le transfert de responsabilités de Kinshasa vers les provinces. Dans le même temps, des investissements considérables sont consentis (aux niveaux national et international) pour améliorer la gouvernance en général (justice, administration, etc.). La future stratégie REDD devra anticiper ces initiatives et les appuyer.

La parité entre hommes et femmes. La question de la parité entre hommes et femmes est considérée comme importante à deux niveaux. Premièrement, la représentation et la participation des hommes et des femmes est systématiquement requise dans ce projet. Deuxièmement, la stratégie REDD à venir doit reconnaître le rôle des femmes concernant tant les facteurs de déboisement que la recherche de nouveaux moyens de subsistance. Par exemple, la production commerciale de charbon de bois est traditionnellement dominée par les hommes, tandis que le ramassage du bois de chauffe pour la consommation ménagère incombe presqu'exclusivement aux femmes et aux enfants.

4. Le cadre de résultats

Le programme vise à créer des conditions propices à une stratégie REDD. Cet objectif est conforme à l'objectif global du programme UN-REDD, à savoir: accroître la confiance et la compréhension internationales quant à la faisabilité et aux possibilités d'inclure un mécanisme REDD dans un régime post-Kyoto sur le changement climatique. Il est également conforme à l'objectif du Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF) pour la RDC, à savoir : « les ressources naturelles sont gérées de manière durable sur la base des codes juridiques ».

La portée du projet a été divisée en 3 composantes principales, qui sont liées a 3 objectifs clé, comme indiqué dans le Tableau 1 ci-après, conformément à ce qui a été proposé durant la mission multipartite de la REDD. Ces trois composantes sont les suivants (voir résumé au Tableau 1 et détails à l'Annexe A) :

1. **Planification et Coordination**
2. **Renforcement des capacités**
3. **Dimensions techniques**

Composante 1. Planification et coordination (US $ 680 000) (organismes d'exécution : PNUD/PNUE). Ce composante vise à élaborer un Plan de préparation (R-Plan) en adoptant une approche participative et multipartite. Il consistera essentiellement à établir et soutenir les structures politiques et institutionnelles nécessaires à la bonne marche du processus REDD. Il s'agira notamment d'établir la Coordination national REDD, qui constituera le « centre névralgique » du processus REDD et qui hébergera et en administrera les projets soutenus par les donateurs, notamment le présent programme UN-REDD et la subvention du FPCF. En outre, le programme UN-REDD financera le fonctionnement des structures REDD, telles que le Comité national REDD (qui sera probablement composé de 12 membres, avec une parité gouvernementale et non

gouvernementale) et le comité interministériel. Un comité consultatif scientifique et technique pourrait aussi être établi et financé pour valider les études réalisées et fournir des conseils techniques pour la prise de décision. Ce volet permettra en outre de financer un certain nombre de réunions et d'activités destinées à préparer les organisations de la société civile (OSC) à participer aux processus décisionnels, tels que réunions du Comité national de la REDD et réunions internationales de négociation (il a été décidé de financer la participation de 2 représentants de la société civile à la délégation de la RDC). Ce volet comportera également le recrutement d'un(e) Conseiller(ère) technique principal(e) (CTP) qui sera chargé(e) de gérer le programme UN-REDD et de fournir des conseils de qualité au gouvernement sur le processus REDD. Compte tenu des faiblesses institutionnelles de la RDC et du défi que représente la gestion d'un programme de 4,3 millions de dollars comme UN-REDD, il est considéré qu'un CTP recruté sur le plan international (grade L4 des Nations unies) et un(e) assistant(e) administratif(ve) et financier(ère) (recruté(e) au plan national) sont indispensables pour assurer l'efficacité et le dynamisme de la mise en œuvre du Programme national conjoint (PNC) UN-REDD. Ce volet pourrait en outre financer des réunions de rédaction, d'orientation et de consultation en vue de l'élaboration du R-Plan, complétant ainsi les activités prévues au titre de la subvention du FPCF. Enfin, ce volet financera des activités et des actions liées à la coopération avec la COMIFAC, concernant, en particulier, les méthodes de conservation REDD et les enseignements tirés à cet égard.

Composante 2. Renforcement des capacités (US $ 265 000) (organisme d'exécution : PNUD). Ce composante vise à informer et à former les principales parties prenantes en RDC pour leur permettre de participer activement au processus REDD. Ce volet est destiné à combler deux lacunes : (i) une connaissance insuffisante du processus REDD, de la part des partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux ; et (ii) la nécessité de posséder une bonne compréhension technique de la REDD pour garantir la bonne marche du processus et une participation de qualité. Au cours de la mission d'exploration REDD, la plupart des intervenants ont signalé que la sensibilisation et la formation, aux niveaux national et provincial, étaient nécessaires pour permettre au processus REDD d'aller de l'avant. Une connaissance insuffisante risque par conséquent de créer une confusion, des controverses inutiles, voire même de perturber le processus. Pour la première année, les activités et les actions envisagées sont les suivantes : préparation d'un large éventail de matériel IEC (Information, Éducation et Communication) destiné au grand public ; préparation et mise en œuvre d'un plan de renforcement des capacités, visant la formation spécialisée des représentants des principaux acteurs gouvernementaux et de la société civile (nombreux ateliers techniques et d'information prévus à Kinshasa et dans 4-5 provinces) ; appui technique aux partenaires et institutions associés à la collecte de données en rapport avec la REDD ; et formation technique spécialisée et voyages d'étude, entre autres.

Composante 3. Dimensions techniques (US $ 815 000) (organismes d'exécution : FAO/PNUE). Ce composante vise à définir les fondements techniques de la REDD et à initier leur élaboration. Il se concentre avant tout sur les deux piliers techniques de la REDD : le *Scénario de référence* et le *système de Mesure, Évaluation, Rapportage et Vérification* (MERV). Un certain nombre d'études et d'évaluations préliminaires sont nécessaires, dont un certain nombre seront financées par ce volet, notamment : examen des politiques de la REDD ; évaluations des expériences réussies de conservation des forêts et enseignements tirés (modèles de conception de projets REDD) ; évaluation du régime foncier et des forêts ; étude des facteurs de déforestation et de dégradation des forêts (afin de parvenir à une analyse plus neutre et plus légitime de cette question controversée) ; et étude sur la répartition des revenus tirés des ressources naturelles (afin de tirer des leçons en vue d'un éventuel régime REDD). Une étude sera réalisée, par la suite, sur les possibilités de Scénario de référence, afin d'orienter la position nationale et régionale sur cette question, déterminante et polémique dans le cas du bassin du Congo (compte tenu du faible taux de déboisement, les décideurs de la région sont pour une approche prospective plutôt qu'historique). En outre, des travaux de fond seront financés aux fins de l'élaboration de protocoles de mesure et d'un plan d'échantillonnage pour une évaluation nationale du carbone forestier, y compris une mise à l'essai dans un type de forêt. Ce volet servira en outre à développer des méthodes

d'établissement de rapports et de suivi au niveau sous-national, compatibles avec les exigences des rapports nationaux. Enfin, une première évaluation environnementale et sociale d'un éventuel régime REDD sera effectuée, afin d'identifier les questions stratégiques.

Ces trois composantes se dérouleront en parallèle et comporteront de nombreux liens réciproques. Le renforcement des capacités, en particulier, est une question transversale qui a été prise en compte dans la conception de la quasi-totalité des activités. Les activités et la logistique liées à la mobilisation de la Coordination nationale REDD et de son équipe sont en grande partie couvertes par le volet Planification et Coordination. On notera que bon nombre d'activités mentionnées peuvent être considérées simplement comme la première phase d'un effort à plus long terme. Le travail de coordination se poursuivra à très long terme, même si une diminution du soutien international est à prévoir une fois que des capacités nationales et un financement stable seront en place. Le renforcement des capacités en matière de REDD en général constituera un processus à long terme (environ 5 ans) et le travail de la première année se concentrera sur la formation et le perfectionnement des personnels techniques et occupant les postes clés. L'essentiel du travail de développement technique doit se faire par étapes, avec des études exploratoires, l'élaboration d'une méthode et la collecte et l'analyse des données préliminaires requises la première année pour permettre une planification plus détaillée des activités de la deuxième année et au-delà.

Le Tableau 1, ci-dessous, présente le Cadre de résultats. Des détails supplémentaires figurent dans le rapport de la Mission d'exploration pour le processus REDD, joint en annexe au présent document.

Tableau 1 : Cadre de résultats

Objectif UNDAF : Les ressources naturelles sont gérés de façon durable en suivant les codes légaux.				
Objectif UN-REDD global : Accroître la confiance et la compréhension internationales quant à la faisabilité et aux possibilités d'inclure un mécanisme REDD dans un régime post-Kyoto sur le changement climatique.				
Objectif du programme UN-REDD en RDC : Des conditions propices à une stratégie REDD sont en place.				
Effets du Programme conjoint	Organisme de l'ONU participant	Partenaire d'exécution (provisoire)	Activités indicatives pour chaque résultat attendu	Allocation de ressources (1ère année)
1. Planification et coordination **Le Plan de préparation (R-Plan) est préparé selon une approche participative et multipartite** **US$ 680 000**	PNUD	Bureau national REDD Banque Mondiale OSC	Coordination & gestion REDD, y compris : • Bureau national REDD • appui aux structures REDD • gestion du PNC UN-REDD (CTP et al.) • Décret REDD • R-Plan : élaboration et orientation	500 000
	PNUD	OSC	Préparation de la société civile à la prise de décision REDD (ateliers, consultations, participation à la délégation de la RDC)	100 000
	PNUE	Bureau national REDD	Coopération avec la COMIFAC sur les méthodes de conservation REDD & les enseignements tirés	80 000
2. Renforcement des capacités **Les acteurs clés du processus REDD sont informés et formés afin de participer étroitement au processus** **US$ 265 000**	**PNUD**	OSC	Matériel IEC ; plan de renforcement des capacités ; publications ; émissions de radio ; événements de communication	70 000
	PNUD	OSC	Ateliers sur la REDD : IEC, formation, débats techniques (niveaux national & provincial)	120 000
	PNUD	SPIAF	Appui aux partenaires et institutions pour la collecte de données liées à la REDD	50 000
	PNUD	SPIAF	Formation technique spécialisée, voyages d'étude	25 000
3. Dimensions techniques **Les fondements techniques de la REDD sont définis et démarrent** **US$ 815 000**	**FAO**	DED/DDD	Note d'orientation & examen détaillé des politiques pour la REDD	20 000
	FAO	SPIAF	Élaboration de protocoles de mesure et d'un plan d'échantillonnage pour une évaluation nationale du carbone forestier, et mise en œuvre préliminaire dans un type de forêt	300 000
	UNEP	OSC	Évaluation des expériences réussies de conservation des forêts et enseignements tirés/modèles de conception de projets REDD	100 000
	UNEP	GEC/OSC	Évaluation environnementale et sociale REDD	120 000
	FAO	SPIAF/AF/FPCF	Études : Régime foncier & forêts / Facteurs de déforestation	25 000
	UNEP	JS/OSC	Étude de la répartition des revenus tirés des ressources naturelles	50 000
	FAO	DDD/SPIAF	Études sur les possibilités de scénario de référence	80 000
	FAO	DDD/SPIAF	Élaboration de méthodes de MERV au niveau sous-national, compatibles avec les exigences des rapports nationaux	120 000
PNUD	Dépenses du Programme			865 000.
	Dépenses indirectes d'appui (7%)			60 550
				545 000
FAO	Dépenses du Programme			38 150
	Dépenses indirectes d'appui (7%)			350 000
PNUE	Dépenses du Programme			24 500
	Dépenses indirectes d'appui (7%)			1 760 000
Total	**Dépenses du Programme**			123 200
	Dépenses indirectes d'appui			1 883 200
	Total			

Aspects de la mise en œuvre

Les principes de la REDD

La mission conjointe multipartite de la REDD a arrêté les principes fondamentaux suivants qui guideront le processus REDD :

- Il n'y aura **qu'un seul processus national REDD**, auquel les différents partenaires technique et financiers (tels que UN-REDD et le FPCF) y contribueront.
- Le processus REDD sera **participatif** et se déroulera dans un esprit de concertation nationale.
- **Transparence**.
- **Qualité technique**.
- Intégration dans la **stratégie régionale** REDD dirigée par la COMIFAC.

La portée du projet, tel qu'il figure dans le Cadre de résultats présenté plus haut, a été conçue selon ces principes et dans le but de les renforcer.

La stratégie et les partenaires d'exécution

Le programme UN-REDD sera mis en œuvre en coopération directe et de concert avec le gouvernement, après avoir pleinement consulté les acteurs de la société civile, et avec leur participation entière. Étant donné que le champ d'application prévu pour la REDD est vaste et complexe (y compris un grand nombre d'activités de renforcement des capacités et de problèmes techniques), la mise en œuvre du programme UN-REDD reposera sur de nombreux partenaires d'exécution, notamment des institutions techniques et des organisations de la société civile (OSC), tant nationaux qu'internationaux.

Dans la mesure du possible, les organismes du programme UN-REDD et l'équipe du processus REDD s'attacheront à rassembler plusieurs tâches en un seul contrat ou consortium d'activités, afin d'éviter le cloisonnement, d'améliorer le rapport coût-efficacité, de faciliter la mise en œuvre (le programme UN-REDD concerne le « démarrage rapide ») et d'encourager la fertilisation croisée des idées. Le programme UN-REDD n'est pas un fonds servant à répartir de l'argent ou des activités entre les partenaires mais un instrument destiné à définir une stratégie REDD efficace et solide à l'échelle nationale.

La RDC compte déjà de nombreuses OSC œuvrant dans le domaine de l'environnement, de la conservation et surveillance des forêts, et des droits des communautés forestières. Ces organisations seront des partenaires clés pour certaines activités du programme UN-REDD, par exemple, le renforcement des capacités. Elles joueront également un rôle de premier plan dans les activités de consultation qui auront lieu tout au long du processus REDD. Durant la mission d'exploration REDD qui a permis d'élaborer le présent PNC, trois plateformes importantes d'OSC de la RDC ont joué un rôle actif et fructueux : le Réseau Ressources Naturelles (RRN) (qui réunit les principales ONG nationales œuvrant dans le domaine des ressources naturelles et de l'environnement), Dynamique Autochtone et le REPALEAC. Ces réseaux, ou certaines de leurs ONG les plus compétentes, sont susceptibles de jouer un rôle actif dans la mise en œuvre, ce qui sera très précieux vu leurs compétences et leur expérience. En outre, ces réseaux sont efficacement reliés aux ONG internationales œuvrant dans le domaine forestier et de la REDD, notamment la Rainforest Foundation (une ONG de premier plan au niveau international pour ce qui a trait aux droits des populations autochtones dans les politiques et pratiques forestières), et permettront de bénéficier de l'expérience internationale de la société civile. Qui plus est, nombre d'ONG de la RDC entretiennent des relations fluides au niveau provincial et local, ce qui facilite les liens entre les processus nationaux et la base.

L'OFAC (Observatoire des forêts d'Afrique centrale) a été reconnu par la FAO comme un partenaire d'exécution pertinent pour les aspects techniques de la REDD, pour des raisons à la fois techniques et institutionnelles. Les institutions partenaires de l'OFAC possèdent des capacités techniques, une expérience et des outils très intéressants pour les activités du programme UN-REDD en RDC. L'OFAC est une initiative du PFBC qui soutient la mise en œuvre du Plan de convergence de la COMIFAC, en particulier l'évaluation et la surveillance des forêts. L'OFAC ne devrait pas tarder à devenir une agence spécialisée de la COMIFAC et est actuellement soutenue par le FORAF, un projet régional dont le centre régional, établi à Kinshasa, possède d'importantes capacités et coopère avec les autorités régionales et nationales, ainsi qu'avec des institutions de recherche telles que l'ERAIFT et l'Université de Kisangani, tous deux partenaires de la FAO dans d'autres projets.

Le WHRC est également un partenaire précieux, tant pour les aspects techniques que pour les activités de renforcement des capacités en matière de REDD. Le WHRC possède déjà une expérience de l'évaluation des tendances de la déforestation, de la conception de programmes réduisant le déboisement tout en renforçant les droits des communautés forestières, des évaluations du carbone forestier, ainsi que de la modélisation et de la surveillance des forêts, qui intéressent le processus REDD. Le WHRC a également joué un rôle clé dans l'établissement du Forum sur la préparation au REDD, un forum international multipartite. S'agissant de la RDC, le WHRC est disposé à apporter un soutien dans les domaines suivants : (i) surveillance des forêts et évaluation du carbone ; (ii) modélisation spatiale des scénarios REDD ; et (iii) renforcement des capacités et préparation à la REDD.

Un autre partenaire d'exécution potentiel est le WWF, une organisation internationale dont la présence en RDC est inestimable. Dans le bassin du Congo, le WWF possède une riche expérience pratique de la conservation des forêts ainsi que du soutien au développement politique et institutionnel dans le domaine forestier. Le WWF est déjà en train d'exécuter des projets pilotes REDD, susceptibles de servir de terrain d'essai pour le régime REDD.

De nombreuses organisations compétentes sont présentes dans le bassin du Congo, œuvrant dans le domaine de la conservation des forêts et des moyens de subsistance durables. Il est prévu que le programme UN-REDD et le Bureau national REDD établiront un dialogue régulier avec elles et feront régulièrement appel à leurs services pour des activités de préparation à la REDD dans les 3 principaux piliers (volets), à savoir : coordination/gestion, renforcement des capacités et développement technique pour la REDD. Il est important de sélectionner les partenaires d'exécution sur la base de leurs compétences, en évitant toute méfiance susceptible de compromettre le dialogue multipartite sur lequel le processus national REDD doit pouvoir s'appuyer.

Les aspects de l'évaluation du carbone

Le programme UN-REDD vise à améliorer la capacité de surveillance et d'évaluation en mettant au point une évaluation du carbone forestier qui servira à étayer un Système Mesure, Evaluation, Rapportage et Vérification (MERV). Le programme UN-REDD s'emploiera notamment à mettre au point une approche méthodologique en vue d'une étude nationale sur le carbone forestier. Cette dernière devrait permettre d'évaluer les stocks de carbone forestier et leur évolution, conformément aux orientations du GIEC sur l'utilisation des terres, les changements dans l'utilisation des terres et la foresterie (LULUCF en anglais). Cette étude comportera, en particulier, une définition des protocoles de mesure et du plan d'échantillonnage. Durant la première année, on prévoit une phase d'expérimentation de l'approche méthodologique dans une forêt pilote. Concernant la mise en place d'un système MERV en RDC, le programme UN-REDD évaluera les options qui sont compatibles avec les orientations déjà prévues dans le cadre de la CCNUCC pour les Parties visées et non visées à l'Annexe I, et définira une approche méthodologique à mettre en

œuvre en RDC. La conception du système MERV devrait prendre en considération l'application de la REDD au niveau sous-national et assurer une cohérence entre les exigences de la CCNUCC et les conditions régissant l'établissement de rapport au plan national. Afin d'assurer un maximum de synergie, les activités MERV en RDC seront coordonnées, sur le plan technique, avec l'Observatoire des forêts d'Afrique centrale (FORAF) qui coordonne déjà la coopération technique dans la région et en RDC.

En outre, le programme présentera des options pour calculer le niveau d'émission de référence (REL en anglais) et pour bâtir le scénario de référence. Il passera donc en revue les méthodes d'établissement du REL et du scénario de référence, et il définira toutes les options qui sont techniquement envisageables en RDC. En outre, le programme pèsera le pour et le contre de ces différentes options afin d'éclairer les autorités nationales dans leurs décisions à venir.

5. Dispositif de gestion et de coordination

5.1 Structure et procédures mondiales du programme UN-REDD

Le présent PNC respectera les arrangements énoncés dans le mémorandum d'accord du programme UN-REDD et ses annexes (disponible à l'adresse www.undp.org/mdtf/UN-REDD/overview.shtml). Les aspects liés à la gestion « canalisée » des fonds (ou financement relais) sont présentés de manière détaillée au chapitre 7.

Le Conseil de Direction du programme UN-REDD

Le Conseil de Direction du programme UN-REDD assure la direction globale et établit l'orientation stratégique du programme UN-REDD. Il décide des allocations financières de Programme, conformément aux paramètres budgétaires fixés dans le Document cadre du programme UN-REDD, et établit des mécanismes de surveillance en vue de garantir la réussie à l'échelle du Fonds. Le Conseil de Direction du programme UN-REDD assure la coordination avec les acteurs de la REDD à l'échelle mondiale, notamment avec le Comité des participants au FPCF créé par la Banque Mondiale. Le mandat et le règlement du Conseil de Direction du programme UN-REDD seront disponibles sur le site Web du programme UN-REDD : www.un-redd.net.

Secrétariat UN-REDD

Le Secrétariat du programme UN-REDD se tient au service du Conseil de Direction stratégique en utilisant les capacités des organisations des Nations Unies participantes, des institutions de recherche et d'experts reconnus. Il veille à ce que les politiques et stratégies établies par le Comité stratégique soient mises en œuvre et respectées. Le Secrétariat administrera le processus d'examen du programme national conjoint. Il sera également chargé de gérer la fonction globale de surveillance et d'évaluation du programme UN-REDD, qui comprend, entre autres, le suivi des allocations destinées aux programmes conjoints de pays et les prestations de ces programmes, ainsi que le suivi des progrès à l'échelle du Programme en veillant à ce que des mécanismes de surveillance soient mis en œuvre.

Les principales fonctions du Secrétariat se résument de la manière suivante :

- Soutien au Conseil de Direction
- Relations extérieures et avec les partenaires
- Assurance de la qualité et supervision des programmes nationaux conjoints
- Assurance de la qualité et supervision des Fonctions d'appui international décrites dans le Programme conjoint mondial (ci-après dénommé « Programme conjoint mondial »)
- Suivi et gestion des connaissances.

Groupe de coordination des organisations des Nations Unies participantes

Le Groupe de coordination des organisations des Nations Unies participantes est composé de représentants des trois agences des Nations Unies : FAO, PNUD, et PNUE. Il aura pour fonction principale de veiller à ce que l'engagement de ces agences à mettre en œuvre les buts et objectifs de l'ensemble du programme UN-REDD soit actif, participatif et bien coordonné ; il veillera en outre à ce que le Secrétariat agisse conformément aux orientations et aux décisions stratégiques du Comité stratégique.

Agent administratif (AA)

L'Agent administratif (AA) du Fonds du programme UN-REDD est le bureau du Fonds fiduciaire multi bailleurs (MDTF) du PNUD. Ce bureau gère la répartition des ressources et joue un rôle d'interface administratif auprès des bailleurs de fonds. La responsabilité du PNUD en tant qu'Agent administratif est définie dans la politique « Responsabilité du PNUD lorsqu'il fait office d'Agent administratif dans les MDTFs et/ou les Programmes conjoints des Nations Unies en utilisant la gestion canalisée des fonds (ou financement relais). » Le bureau du MDTFs en tant qu'Agent administratif, assumera les tâches suivantes :

- Réception, administration et gestion des contributions des bailleurs de fonds.
- Remise de fonds aux organisations des Nations Unies partenaires, conformément aux instructions du Conseil de Direction du programme UN-REDD.
- Soutien à la FAO, au PNUD et au PNUE dans leurs fonctions d'établissement de rapports.
- Compilation des rapports de synthèse descriptifs et financiers soumis au Conseil de Direction par le biais du Secrétariat, des comités directeurs nationaux, et des rapports de synthèse adressés aux bailleurs de fonds.

L'Agent administratif peut endosser d'autres fonctions à la demande des organisations des Nations Unies participantes. Il percevra une commission unique de 1% pour l'administration des fonds et ses responsabilités fiduciaires, qui sera payée à l'avance, sur la base des budgets des descriptifs de programme approuvés par le Conseil de Direction.

Figure 1: Dispositif générique de gestion du programme UN-REDD

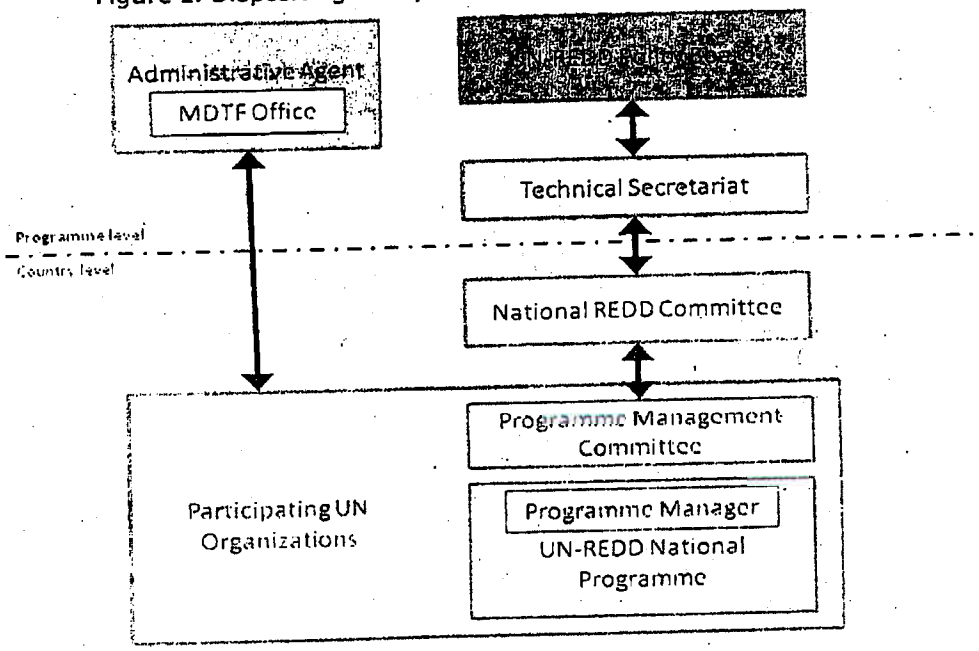

5.2 Structure et procédures du programme UN-REDD au niveau national

Introduction

Les structures nationales prévues suivent le modèle général international, à quelques différences et détails mineurs près, inhérents à la solution retenue par gouvernement de la RDC pour la préparation à la REDD. Les arrangements de gestion proposés au niveau national concordent avec l'esprit d'appropriation nationale des projets et du processus REDD.

Coordination du gouvernement de la RDC - Comité national REDD

Le programme UN-REDD appuie déjà l'établissement des structures nationales qui étaieront le processus REDD en République Démocratique du Congo. Le dispositif proposé, établi de manière participative lors de la Mission d'exploration pour le processus REDD, se présente en substance de la manière suivante :

- Le premier organe de coordination et de prise de décision sera un **Comité national** composé de représentants des principales entités REDD, tant gouvernementales que non gouvernementales (en particulier, le gouvernement, la société civile, le secteur privé et des spécialistes des forêts). Cet organe se réunira régulièrement (probablement chaque trimestre) et assurera la liaison avec un certain nombre d'organismes décentralisés. L'équipe d'exécution du programme UN-REDD prévue assurera la liaison à ce niveau et travaillera également avec l'Équipe de coordination REDD dans des bureaux communs.
- La supervision des fonctionnaires gouvernementaux de haut niveau sera assurée par un **Comité interministériel** dirigé par le MENCT, avec des représentants de plusieurs autres ministères. Le Comité de gestion prévu pour le programme UN-REDD assurera la liaison à ce niveau.
- La gestion au quotidien des activités de la REDD sera organisée par le biais d'une Coordination nationale REDD, qui travaillera sous la Direction du Développement Durable du MECNT et du Point Focal pour la CCNUCC.
- Plusieurs équipes et groupes de travail **techniques** seront établis et dissous en fonction des besoins.

Le Bureau conjoint national et du programme UN-REDD

Un bureau national REDD (Coordination nationale REDD) sera établi avec le soutien du programme conjoint UN-REDD, et commencera à travailler avec le soutien initial du bureau commun PNUE-PNUD pour l'environnement et les changements climatiques. Le Bureau national devrait bénéficier de cinq postes à long terme, avec un maximum de trois professionnels invités (voir ci-après).

Le bureau aura la possibilité d'effectuer des visites sur le terrain de façon indépendante. La RDC se trouve dans la Phase de sécurité II–III; en conséquence, pour appliquer les normes minimales de sécurité opérationnelle, l'équipe du programme UN-REDD devra acheter et utiliser un véhicule conforme à ces normes (d'autres seront loués) ainsi que du matériel de télécommunication et de sécurité.

L'équipe de coordination nationale REDD

L'équipe de coordination nationale REDD est responsable de la gestion et de la mise en œuvre détaillée des plans élaborés et approuvés par le Comité national. Elle travaillera sous la supervision de la Direction du Développement Durable et du Point Focal de la CCNUCC. Elle dispose du personnel de base suivant :

- Coordonnateur(trice) national(e) REDD - Cette personne dirigera l'équipe de coordination et sera le point focal désigné par le gouvernement pour gérer au quotidien les questions intéressant la REDD. Les Termes de référence sont présentés à l'Annexe B. Le recrutement pour ce poste est actuellement en cours et le/la candidat/e devrait donc intégrer l'équipe dès le démarrage du présent PNC.
- Consultant/Responsable de projet pour l'Information, l'Éducation et la Communication (IEC).

- Conseiller(ère) technique principal(e) (CTP) UN-REDD (voir projet de Termes de référence à l'Annexe C).
- Appui administratif et logistique (2 personnes recrutées au plan national).

En outre, l'équipe de base accueillera plusieurs consultants affectés à des tâches techniques à court et moyen terme.

L'équipe du programme UN-REDD pour la RDC

La supervision du programme UN-REDD en RDC sera assurée par un Comité de gestion du programme composé des directeurs d'agence nationaux/directeurs de pays du PNUD, du PNUE et de la FAO, et du/de la Coordonnateur(trice) résident(e) des Nations Unies [ou son/sa représentant(e) désigné(e)]. En plus d'assurer la supervision du programme UN-REDD, ce comité sera chargé d'assurer l'intégration dans le cadre des structures thématiques de l'UNDAF en place, de traiter les réponses de l'ensemble du gouvernement et d'intégrer le processus REDD dans les processus nationaux de planification du développement.

L'équipe d'exécution du programme UN-REDD en RDC sera dirigée par un Conseiller(ère) technique principal(e) (CTP) basé à Kinshasa, un professionnel recruté sur le plan international. Les membres de l'équipe seront engagés en vertu d'un contrat de gestion des ressources humaines du PNUD, mais devront faire rapport sur les résultats obtenus au Comité de gestion du Programme. Ils seront considérés comme des éléments essentiels de l'Équipe nationale de coordination de la REDD, comme il étais expliqué plus haut. Le/la CTP sera habilité(e) à coordonner efficacement le programme conjoint et veillera à ce que les activités menées par les différents organismes des Nations Unies soient synchronisées, que la mise en œuvre soit efficace, et que le programme UN-REDD contribue réellement au processus national REDD et le renforce.

Les Termes de référence détaillés pour le poste de CTP sont élaborés conjointement (voir projet de Termes de référence à l'Annexe C) et comportent trois fonctions principales :

1. Gestion du programme UN-REDD (champ d'application, activités et budget).
2. Fourniture d'une assistance technique.
3. Appui au gouvernement pour la coordination du processus national de la REDD.

L'autre poste permanent attaché au programme UN-REDD en RDC sera celui d'Administrateur(trice) principal(e) désigné par le PNUD. Cette personne, recrutée au niveau national, relèvera du/de la Conseiller(ère) technique principal(e) et sera chargée de la gestion financière et de l'administration du programme UN-REDD.

Au niveau national, les trois agences onusiennes mettront également à disposition du personnel de leurs bureaux de pays, ainsi que, à temps partiel, du personnel technique de leurs bureaux nationaux, régionaux et mondiaux respectifs (PNUD-Dakar, FAO–Rome/Libreville, PNUE–Nairobi). Un soutien supplémentaire devrait être fourni par le Secrétariat mondial du programme UN-REDD, lequel ne fait toutefois partie ni du champ d'application ni du budget du projet.

Le programme UN-REDD sera appuyé par le(la) Coordonnateur(trice) résident(e) des Nations Unies, dans le cadre de sa direction stratégique de l'Équipe de pays des Nations Unies et de ses relations avec les autorités nationales. Le/la Coordonnateur(trice) résident(e) des Nations Unies [ou son/sa représentant(e) désigné(e)] assurera la surveillance continue du programme conjoint au niveau national, veillant à ce que les organisations des Nations Unies participantes remplissent bien leurs obligations. Il(elle) sera chargé(e) de superviser la conception d'ensemble du programme, sous la direction du gouvernement, d'assurer la surveillance continue des activités du programme UN-REDD, ainsi que la coordination des Nations Unies avec le Bureau national de la REDD s'il existe. Le/la Coordonnateur(trice) résident(e) facilitera également le suivi et l'évaluation des activités du programme UN-REDD, conformément aux normes des Nations Unies. À réception des rapports consolidés par pays, le/la Coordonnateur/trice résident(e) effectuera une évaluation globale des avancées et des résultats du programme. Il(elle) facilitera également le suivi et l'évaluation continus

les activités soutenues par le Fonds, conformément aux normes des Nations Unies et à toutes orientations données par le Secrétariat ou le Conseil de Direction du programme UN-REDD.

5. Dispositif de gestion des fonds

5.1 Le modèle « pass through » des fonds

Le Programme de collaboration UN-REDD applique la gestion canalisée des fonds (ou « pass through »). Les organisations des Nations Unies participantes, dans le cas présent, la FAO, le PNUD et le PNUE, assumeront la pleine responsabilité programmatique et financière des fonds décaissés par l'Agent administratif.

Chaque organisation des Nations Unies participante décidera du processus d'exécution avec ses partenaires et homologues, conformément au règlement régissant l'organisation. Les gouvernements nationaux, les banques régionales de développement et les ONG peuvent recevoir les fonds via une organisation des Nations Unies participante et jouer le rôle d'organismes d'exécution. Les organisations des Nations Unies participantes seront autorisées à déduire les frais indirects des contributions reçues en fonction de leurs propres règles et règlements, en tenant compte de l'ampleur et de la complexité de chaque programme. Tous les coûts indirects apparaîtront dans le Programme conjoint soumis au Secrétariat, et ne devront pas dépasser 7% du budget du projet. Ils couvriront la supervision générale, la gestion et le contrôle de qualité, conformément aux règles et règlements financiers. Les frais de prestation de services spécialisés pour la mise en œuvre de programmes et projets pourront être recouvrés directement, conformément aux politiques respectives des organisations des Nations Unies participantes.

Chaque organisation des Nations Unies participante utilisera les fonds décaissés par l'Agent administratif du Fonds fiduciaire multi-bailleurs pour le programme UN-REDD pour mener à bien les activités dont elle a la responsabilité, énoncées dans ce document, ainsi que pour les frais indirects. Les organisations des Nations Unies participantes commenceront et continueront à mener les opérations pour le programme UN-REDD, conformément à ce qui est prévu dans le mémorandum d'accord du programme UN-REDD ou aux instructions du Conseil de Direction de UN-REDD. Les organisations des Nations Unies participantes n'engageront pas de ressources supérieures aux budgets approuvés, modifiés ponctuellement par le Conseil de Direction. Lorsqu'il sera nécessaire de dépasser les montants inscrits au budget, l'organisation des Nations Unies participante concernée soumettra une demande de budget complémentaire au Conseil de Direction de UN-REDD, via le Secrétariat.

L'Agent administratif vérifiera la conformité du Programme conjoint approuvé avec les dispositions applicables de l'Accord administratif type conclu entre les donateurs et l'Agent administratif, ainsi que du mémorandum d'accord entre les organisations des Nations Unies participantes et l'Agent administratif.

Les fonds seront décaissés conformément au Règlement intérieur de UN-REDD, en vertu duquel le Secrétariat doit soumettre à l'Agent administratif les documents suivants :

- Une copie du document du programme signé avec le budget approuvé.
- Le formulaire de présentation, signé par le président du Conseil de Direction.

Dès réception de la documentation requise, l'Agent administratif versera les fonds aux organisations des Nations Unies participantes, conformément à ce qui est précisé dans la Section II du Mémorandum d'accord du Fonds fiduciaire multi bailleurs (disponible – en anglais seulement - à l'adresse www.PNUD.org/mdtf/UN-REDD/overview.shtml). L'Agent administratif notifiera les organisations des Nations Unies participantes et le/la Coordonnateur(trice) résident(e) des Nations Unies dès que les fonds auront été transférés. Chaque organisation des Nations Unies participante ouvrira un compte distinct aux fins du virement et de l'administration des fonds versés par l'Agent(e) administratif(ve).

Figure 2: Flux de fonds pour les Programmes nationaux conjoints

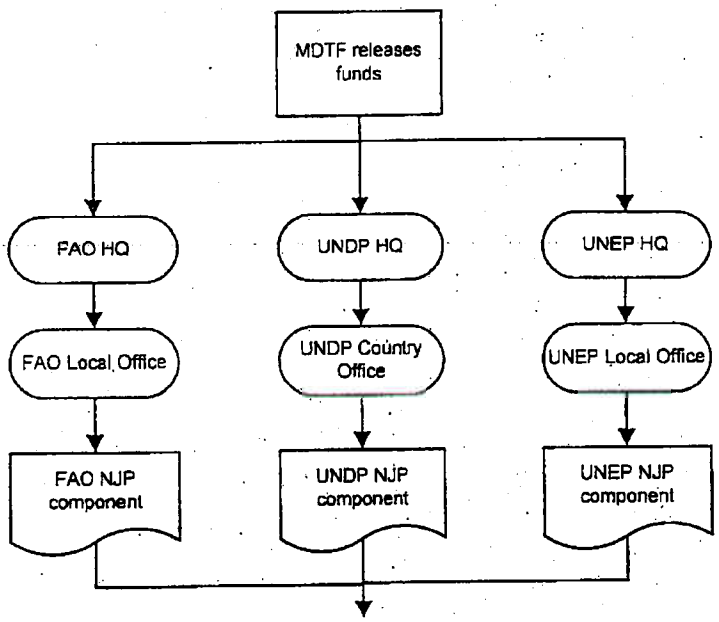

Les modalités spécifiques de transfert de fonds pour les organisations des Nations Unies participantes sont les suivantes :

- **FAO** : Les fonds seront gérés conformément aux règles et règlements financiers de la FAO.
- **PNUD** : les fonds seront transférés du PNUD/BDP/EEG au Bureau de pays du PNUD. L'utilisation des fonds se fera selon l'Approche harmonisée des transferts d'espèces des Nations Unies. Le versement pourra se faire sous forme de « transfert direct d'espèces », de « paiement direct » ou de « remboursement ». Les fonds seront gérés conformément aux Règlement financier et aux règles de gestion financière du PNUD.
- **PNUE** : le Bureau de la DEPI du PNUE à Nairobi sera chargé de gérer ses fonds de programme conformément avec le règlement financier et les règles de gestion financière du PNUE. Des avances à justifier seront transférées aux partenaires retenus pour ce Programme conjoint, selon les modalités énoncées dans les accords et/ou sous-contrats passés avec le PNUE.

7. Suivi, Évaluation et Établissement de rapports

7.1 Structure de Suivi, d'Évaluation et d'Établissement de rapports (SER)

Le projet comporte trois niveaux de contrôle et de suivi :

1. Au niveau mondial, la RDC fait partie des neuf pays pilotes retenus pour le programme UN-REDD. Tous les projets pilotes seront supervisés par l'équipe mondiale de UN-REDD dirigée par le Secrétariat technique. Ce dernier sera chargé d'assurer la coordination du programme UN-REDD ainsi que la mise au point et la fourniture de normes, orientations et outils, ce qui suppose des contacts réguliers avec l'équipe du programme UN-REDD en RDC.
2. Au niveau national, le programme UN-REDD fait partie et apporte son appui au Bureau national REDD et à l'élaboration de la stratégie nationale REDD. En tant que tel, il sera l'objet d'une surveillance constante de la part du gouvernement, du Comité national REDD et de diverses autres parties prenantes au processus REDD.

3. Au niveau de l'équipe de pays des Nations Unies, comme indiqué dans la Section 6, le Conseiller(ère) technique principal(e) du programme fournira des informations sur les résultats obtenus au Comité de gestion du programme UN-REDD composé de quatre personnes, à savoir, les représentants nationaux des organismes concernés/directeurs de pays du PNUD, du PNUD et de la FAO, et le/la Coordonnateur(trice) résident(e) [ou son adjoint(e)].

Les activités de SER appliqueront également les principes de la REDD déjà acceptés par les parties prenantes en RDC, à savoir : un seul et unique processus national REDD ; participation ; transparence ; qualité technique ; et intégration dans le processus régional REDD.

7.2 Évaluation et établissement des rapports

Le projet fournira des rapports officiels périodiques sur l'état d'avancement du projet à 6 mois de la mise en œuvre, et un rapport provisoire sur l'achèvement du projet au 12e mois (au moyen d'une évaluation externe indépendante). Un rapport final relatif à la clôture des comptes sera soumis au 16e mois ou plus tôt.

Une évaluation externe est prévue dans le champ d'application et le budget du projet, à effectuer au 12e mois par un consultant/organisme indépendant.

Le Cadre de suivi du Programme conjoint est présenté dans le Tableau 2, ci-dessous.

Une matrice de gestion des risques a été préparée et figure au Tableau 2, ci-après.

Tableau 2 : Cadre de suivi du Programme conjoint (JPMF)

Résultats escomptés	Indicateurs	Moyens de vérification	Méthodes de collecte et calendrier	Respons a-bilités	Risques & hypothèses
Résultat du PNC : Des conditions propices à une stratégie REDD sont en place	Le Comité national REDD se réunit chaque trimestre et entretient une dynamique multipartite et participative	Rapports du Comité national REDD ; Enquêtes auprès des membres du comité	Évaluation indépendante du PNC avant la fin de la 1ère phase	PNUD	Le Comité national REDD est établi, formé à part égale d'acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux
Résultat 1 : Le Plan de préparation (R-Plan) a été préparé selon une approche participative et multipartite	R-Plan validé par le Comité national REDD	Le R-plan approuvé par le Conseil du FPCF	Probablement début 2010 et d'ici la fin de la 1ère phase	PNUD, PNUE	Bureau national REDD établi et fonctionnel rapidement ; Fonds du FPCF et de UN-REDD arrivent assez rapidement
Résultat 2 : Les acteurs clés du processus REDD sont informés et formés afin de participer activement au processus	30 acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux dûment formés à la REDD ; RDC présente le processus participatif de la REDD à la CdP de la CCNUCC (Copenhague)	Rapport de formation études ; publications sur la REDD par les acteurs nationaux	Évaluation indépendante, d'ici à la fin de la 1ère phase	PNUD	Des formateurs et des partenaires d'exécution de qualité sont disponibles et engagés
Résultat 3 : Les fondements techniques de la REDD sont définis et mis en œuvre	Les facteurs de la déforestation ont été dûment identifiés et acceptés par les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux	Rapports techniques ; approbation de ces rapports par le Comité national REDD	Évaluation indépendante du PNC, d'ici à la fin de la 1ère phase	FAO, PNUD	Cahiers des charges des études dûment préparés et parties prenantes croient en l'indépendance et en la qualité des équipes techniques et de recherche

Tableau 3. Matrice de gestion des risques

Risques & hypothèses (du JPMF – Tableau 2 ci-dessus)	**Mesures de prévention ou d'atténuation**
Le Comité national REDD est établi formé à part égale d'acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux	Le gouvernement a déjà préparé un décret REDD, en consultation régulière avec les intéressés. Le décret REDD est sur le point d'être publié et prévoit une parité entre les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux. La participation est l'un des principes clés de la REDD acceptés lors de la mission multipartite REDD en janvier 2009.
Le Bureau national REDD est établi et ne va pas tarder à être fonctionnel.	Le gouvernement a admis la nécessité de créer un Bureau national REDD. Les TDR du/de la Coordonnateur-trice national-e REDD ont déjà été établis (voir Annexe B) et ce poste est sur le point d'être pourvu (fonds du FPCF disponibles pour le financer, si nécessaire). Le programme UN-REDD a prévu de financer le matériel, la logistique et le fonctionnement du Bureau national REDD, ainsi que 2 ou 3 postes (CTP UN-REDD, assistant-e admin. & financier-ère UN-REDD, et probablement agent-e chargé-e de l'IEC).
Les flux de fonds du FPCF et de UN-REDD arrivent assez rapidement.	Le FPCF a déjà été approuvé et a été conçu comme une subvention octroyée par le gouvernement : des fonds sont pratiquement prêts à être utilisés. L'acheminement des fonds UN-REDD est plus complexe mais les organismes participants en sont conscients et sont prêts pour une mise en œuvre rapide, dans l'esprit de « démarrage rapide » du programme UN-REDD.
Des formateurs et des partenaires d'exécution de qualité sont disponibles et engagés	Divers acteurs sont déjà engagés dans le domaine forestier en RDC, notamment des ONG nationales et internationales intéressées à participer activement à la REDD. En RDC, le processus REDD a déjà mobilisé des OSC, telles que le WHRC, le WWF, la Rainforest Foundation, RRN et Dynamique Autochtone. Les organismes de UN-REDD comptent aussi des partenaires très compétents qui pourraient être mobilisés. Bien que l'expertise REDD soit plus limitée en RDC, un réservoir d'experts et d'organisations de plus en plus riche existe dans le monde entier, que UN-REDD devrait pouvoir mobiliser pour appuyer le processus national REDD en RDC (d'où un budget prévoyant beaucoup de consultations et le recours à des « partenaires d'exécution »).
Les cahiers des charges des études ont été dûment préparés et les parties prenantes croient en l'indépendance et en la qualité des équipes techniques et de recherche	Les cahiers des charges seront examinés par des équipes multipartites (gouvernement, UN-REDD et organismes du FPCF, experts de la société civile), et les plus « sensibles » seront tirés au clair par le Comité national REDD (structure multipartite et participative). La « qualité technique » est l'un des principes de base de la REDD en RDC. Depuis la mission multipartite REDD (janvier 2009), un esprit de dialogue et de consensus est censé animer le processus, comprenant la planification des activités (par ex., cahiers des charges) et l'évaluation des progrès (consultations et validations).

au niveau mondial, le Secrétariat du programme UN-REDD établira un Plan d'évaluation qui arantira que tous les programmes soutenus par le programme UN-REDD procéderont à une valuation finale, qui vérifiera la pertinence et l'efficacité des interventions, et mesurera l'impact es résultats obtenus sur le développement, sur la base des analyses préliminaires et des ndicateurs décrits au moment de la formulation du programme. En outre, le Secrétariat technique irigera des examens thématiques pour tous les programmes.

u niveau national, les organisations des Nations Unies participantes seront tenues de fournir et de ublier des rapports descriptifs sur les résultats obtenus, les enseignements tirés et les ontributions apportées au Programme conjoint. Ces informations seront synthétisées par le irecteur de programme [à savoir le/la CTP] en un rapport descriptif tous les 6 mois, ou aussi ouvent que le demanderont les organisations ou le Conseil de Direction du programme UN-REDD. e Secrétariat soumettra régulièrement au Conseil de Direction des versions actualisées du rapport e mise en œuvre du Programme conjoint tous les 6 mois, qui seront établies à la lumière des nseignements reçus du Directeur de programme. Le/la Coordonnateur(trice) résident(e) des ations Unies aidera à assurer que les organisations des Nations Unies participantes au niveau du ays fournissent les informations requises. Le Groupe de coordination du programme UN-REDD evra également effectuer un suivi auprès des fonctionnaires et représentants compétents des ganisations des Nations Unies participantes.

Agent(e) administratif(ve) soumettra des mises à jour régulières de la situation financière du ASMD au Comité stratégique, pour examen et suite à donner.

s organisations des Nations Unies participantes qui reçoivent des ressources du programme UN-EDD sont tenues de remettre à l'Agent administratif les déclarations et rapports suivants :

- Un rapport d'avancement pour chaque période de douze mois s'achevant le 31 décembre, à remettre au plus tard deux mois après la fin de la période concernée.
- Des rapports financiers annuels au 31 décembre de chaque année, faisant le point sur les décaissements du compte du Programme conjoint, à remettre au plus tard trois mois après la fin de la période concernée.
- Un rapport d'avancement et un rapport financier finaux, après l'achèvement de toutes les activités du Programme conjoint financées par le FASMD pour le programme UN-REDD, à remettre au plus tard le 30 avril de l'année suivant la clôture financière des activités du Programme conjoint.
- Des états financiers définitifs certifiés, à remettre au plus tard le 30 juin de l'année suivant la clôture financière des activités du projet.

gent administratif devra préparer des rapports d'avancement et financiers compilés à partir des pports mentionnés ci-dessus et remis par chaque Organisation des Nations Unies participante, et nettre ces rapports compilés aux Coordonnateurs(trices) résident(e)s respectifs(ves), puis au mité stratégique du programme UN-REDD par l'entremise du Secrétariat technique.

érieurement, conformément au Mémorandum d'accord et à l'Accord administratif type, l'Agent ministratif soumettra des rapports consolidés descriptifs et financiers à tous les donateurs du gramme UN-REDD. On appliquera le mode de présentation uniformisée établi par le Groupe des ions Unies pour le développement pour les rapports d'avancement et financiers. L'Agent ministratif so umettra également un état financier annuel certifié aux donateurs (Source et sation des fonds).

informations communiquées à la presse, aux bénéficiaires du programme UN-REDD, tout le ériel publicitaire y afférent, les avis officiels, les rapports et publications doivent présenter le des donateurs du programme UN-REDD, des organisations des Nations Unies participantes et outes les autres parties concernées.

ossible, et sous réserve de ne pas mettre en péril les privilèges et immunités des Agences des ons Unies, ainsi que la sûreté et la sécurité de leur personnel, les Agences des Nations Unies priseront la visibilité des donateurs sur les documents d'information, les matériaux liés aux

ojets et les sites des projets, conformément à leurs divers règlements, règles, politiques et océdures respectives.

. Le contexte ou fondement juridique/légal des relations

.1 Le contexte mondial

es organisations des Nations Unies participantes (FAO, PNUD et PNUE) ont signé un Mémorandum accord afin de mettre en œuvre le Programme de collaboration UN-REDD, qui est entré en gueur le 20 juin 2008 et prendra fin le 20 juin 2012.

e document du Programme conjoint est conforme aux accords de coopération/assistance que les incipales organisations des Nations Unies participantes ont conclus avec le gouvernement de la DC. Pour le PNUD, ce Document est conforme au Plan d'action du Programme de pays et à accord de base type en matière d'assistance de base qu'il a conclu avec le gouvernement de la DC. Toutes les dispositions de cet accord de base type s'appliquent par conséquent à ce ocument. Conformément à l'Article III de l'accord de base type en matière d'assistance, la esponsabilité de la sûreté et de la sécurité du partenaire d'exécution, de son personnel et de ses iens, ainsi que biens du PNUD dont le partenaire d'exécution a la garde, incombe au partenaire 'exécution.

e partenaire d'exécution devra :

- mettre en place un plan de sécurité approprié et le tenir à jour, en tenant compte de la situation du pays en matière de sécurité dans les sites des projets ; et
- assumer tous les risques et responsabilités liés à la sécurité des partenaires d'exécution, ainsi que la mise en œuvre intégrale du plan de sécurité.

e **PNUD** se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place et de proposer des modifications i nécessaire. Le fait de ne pas tenir à jour et assurer l'application du plan de sécurité requis en ertu des présentes dispositions sera considéré comme une violation de cet accord.

our la **FAO**, ce document est compatible avec l'accord de base conclu avec le gouvernement de la .épublique Démocratique du Congo [comme indiqué dans l'échange de lettre entre le ouvernement et la FAO le 30 mars 1978.Le/la représentant/e de la FAO assurera la représentation e l'Organisation en RDC, et sera responsable, dans les limites des pouvoirs qui lui sont conférés, ıe tous les aspects des activités de l'Organisation dans le pays. Dans l'accomplissement efficace de es fonctions, le/la représentant/e de la FAO aura accès aux niveaux appropriés d'élaboration des ıolitique et de planification du gouvernement en matière d'agriculture, de pêche et de foresterie, ıinsi qu'aux autorités centrales de planification. Il/elle entretiendra des liens étroits avec l'agence le coordination du gouvernement pour l'aide extérieure, contribuant ainsi à tenir tous les ırganismes gouvernementaux concernés pleinement informés de tous les aspects des politiques et ırocédures du programme de la FAO dans le pays.

'our le **PNUE**, le présent document est compatible avec l'accord de base du gouvernement de la RDC, comme indiqué dans l'échange de lettres entre le gouvernement et le PNUE le 3 juillet 2008.

.es organisations des Nations Unies participantes conviennent de déployer tous les efforts ıécessaires pour veiller à ce qu'aucun des fonds reçus au titre du programme UN-REDD ne soient ıtilisé pour fournir un soutien à des personnes ou des entités liées aux terrorisme, et à ce que les ɔénéficiaires de fonds versés par les organisations des Nations Unies participantes ne figurent pas ;ur la liste tenue par le Comité du Conseil de Sécurité créé en application de la résolution 1267 1999). Cette liste peut être consultée à l'adresse suivante : ıttp://www.un.org/Docs/sc/committees/1267/1267ListEng.htm. Cette disposition figurera dans tous es sous-contrats ou sous-accords conclus dans le cadre du présent document de programme.

Plans de travail et budgets

Le Conseil de Direction peut approuver les Programmes nationaux conjoints avec des budgets permettant d'identifier la répartition des coûts de programmes et des coûts indirects pour chaque organisation des Nations Unies participante. Toutefois, avant que des fonds puissent être décaissés, chaque Programme conjoint doit comporter un budget utilisant les catégories budgétaires harmonisées de 2006 du Groupe des Nations Unies pour le développement, pour la portion du programme correspondant à chaque organisation des Nations Unies participante.

Le plan de travail et le budget de ce Programme conjoint ont été élaborés conjointement par les trois organisations des Nations Unies participantes et le gouvernement de la RDC. Le plan de travail décrit en détail les résultats escomptés, les 'produits' (résultats) et les activités à mener dans le cadre du programme, les partenaires d'exécution, le calendrier et les 'produits' (résultats) prévus par les organisations des Nations Unies participantes. Un plan de travail et un budget annuels seront établis chaque année pour chaque organisation des Nations Unies participante, conformément aux résultats de l'examen annuel/régulier. Chaque plan de travail sera approuvé par le Secrétariat du programme UN-REDD.

ANNEXE A

Plan de travail pour le Programme de démarrage rapide du programme UN-REDD en RDC (1ère phase)
Période (provisoire) juin 2009 –mai 2010

	Résultats	Activités	Partenaires d'exécution (*)	BUDGET PRÉVU		
				Source	Description	Montant (US$)
1. Planification et coordination	coordination et gestion du REDD	Bureau national REDD	MECNT, WB	PNUD	Location des bureaux, matériel, voyages, logistique, consultants	145 000
		Comités REDD	MECNT	PNUD	Réunions, voyages	25 000
		Conseiller(ère) technique principal(e) UN-REDD	-	PNUD	Traitement	180 000
		Agent admin-financier UN-REDD	-	PNUD	Traitement	35 000
		Spécialiste IEC	MECNT, WB	PNUD	Traitement	25 000
		R-Plan : orientation et élaboration	MECNT, WB	PNUD	Consultants	40 000
		Appui aux négociations	Gouvernement	PNUD	Consultants/conseillers, voyages, assistance technique	50 000
	Préparation de la société civile à la prise de décision REDD	Groupe de travail de la société civile	OSC	PNUD	Réunions, publications	20 000
		Participation aux délégations de la RDC	OSC	PNUD	Voyages	30 000
		Consultations (niveaux national/provincial !)	OSC	PNUD	Ateliers, voyages	50 000
	Coopération avec la COMIFAC sur les méthodes REDD et les enseignements tirés	Groupe de travail RDC-COMIFAC	COMIFAC, MECNT	PNUE	Réunions, voyages	15 000
		Ateliers techniques conjoints sur la REDD	COMIFAC, SPIAF	PNUE	Ateliers, voyages	35 000
		Étude et mission sur l'appui technique du PNUE	-	PNUE	Assistance technique, consultants, voyages	30 000
2. Renforcement des capacités	Plan de Renforcement des capacités	Évaluation des besoins et plan sur le renforcement des capacités en matière de REDD	MECNT, WHRC, OSC	PNUD	Consultants	10 000
		Matériel IEC	OSC	PNUD	Consultants, publications	35 000
	Actions de communication	Manifestations de communication		PNUD	Consultants, médias, manifestations	25 000
	Renf. des capacités (général)	Formation, ateliers, réunions	MECNT, OSC, WHRC	PNUD	Réunions, voyages, appui technique	120 000
	Renforcement des capacités (spécialisé)	Formation technique spécialisée ; appui aux partenaires pour la collecte de données liées à la REDD ; Voyages d'étude	SPIAF, RRN, WHRC	PNUD	Formation, réunions, matériel, voyages	75 000

3. Dimensions techniques	Cadre d'action	Note d'orientation sur la REDD et examen des politiques de la REDD	DED/DDD, FPCF (cofinancement)	FAO	Étude, visites de terrain, consultation	20 000
	Élaboration de protocoles de mesure et d'un plan d'échantillonnage en vue d'une évaluation nationale du carbone forestier	Étude exploratoire et Stratification/définition de différents types de forêts pour la teneur en carbone	SPIAF, OFAC	FAO	Étude, assistance technique	40 000
		Plan d'échantillonnage pour chaque type de forêt	SPIAF, OFAC	FAO	Assistance technique, voyages	10 000
		Élaboration d'un inventaire/de protocoles de mesure du carbone	SPIAF, OFAC	FAO	Assistance technique, voyages	20 000
		Formation du personnel pour l'inventaire /la mesure du carbone	SPIAF, OFAC, ERAIFT, Université de Kisangani	FAO	Assistance technique, formation, logistique, voyages	60 000
		Mise à l'essai de l'inventaire/mesure du carbone dans un type de forêt	SPIAF, OFAC, Université de Kisangani	FAO	Assistance technique, logistique, voyages	190 000
	Études et évaluation afin de mieux comprendre les questions clés intéressant la création d'un régime REDD	Évaluation des expériences réussies de conservation des forêts. Analyse et élaboration de modèles de conception de projets REDD	MECNT, OSC, projet PCEA (cofinancement)	PNUE	Consultants, activités de terrain, ateliers, assistance technique, publications	100 000
		Évaluation environnementale et sociale de la REDD		PNUE	Assistance technique, consultants	120 000
		Études sur les « facteurs de déforestation » et sur « le régime foncier et les forêts »	FPCF (cofinancement), gouvernement, OSC	FAO	Études, visites de terrain, consultations	25 000
		Étude sur la répartition des recettes tirées des ressources naturelles (pratiques actuelles et options pour la REDD)	MECNT, Min. Finance, WB, OSC	PNUE	Consultants	50 000
		Études et consultations sur les possibilités de Scénario de référence	DDD, OFAC, FPCF (cofinancement)	FAO	Assistance technique, voyages, réunion d'experts	60 000
	Mise au point de méthodes d'établissement de rapports et de vérif. (niveau sous-national)	Évaluations, missions de visite, études, consultations et établissement de rapports	SPIAF DDD, SPIAF, OFAC	FAO	Assistance technique, voyages, consultants, logistique	120 000
Coûts indirects (**)		FAO – 7% du coût de mise en œuvre	-	FAO	Appui à la mise en œuvre	38 150
		PNUD – 7% du coût de mise en œuvre	-	PNUD	Appui à la mise en œuvre	60 550
		PNUE – 7% du coût de mise en œuvre	-	PNUE	Appui à la mise en œuvre	24 500
TOTAL						1 883 200

(*) Les « Partenaires d'exécution » sont des partenaires provisoires : ils seront choisis et confirmés durant la mise en œuvre, sur la base de leurs compétences et de leurs connaissances techniques. Certaines activités seront cofinancées et donc mises en œuvre conjointement avec la subvention du FPCF.

(**) Des coûts d'appui indirects de 7% sont nécessaires selon les règles du Fonds fiduciaire (fonds d'affectation spéciale multidonateurs – MDTF) pour le programme UN-REDD et sont présentés de manière détaillée par organisme, conformément à la gestion "pass through" des fonds. Ils servent aux fonctions de supervision et d'administration.

ANNEXE B

Projet de Termes de référence pour le poste de Coordonnateur(trice) national(e) REDD

– Désigné ou engagé par le gouvernement *(Version française seulement)* –

Dans le cadre du processus national REDD en RDC (y compris les programmes UN-REDD et FPCF), un(e) Coordonnateur(trice) national(e)/REDD sera recruté(e) pour la gestion quotidienne de la Coordination nationale (unité chargée du processus REDD) et des projets et initiatives qui lui sont assignés. Il(elle) sera placé(e) sous la supervision directe du Ministre de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme (MECNT) et du Secrétaire Général à l'Environnement et Conservation de la Nature. Le Directeur du Développement Durable est le Point Focal/REDD.

Le/la Coordonnateur(trice) national(e) REDD sera assisté(e) par un(e) conseiller(ère) technique principal(e) [chargé(e) de la partie UN-REDD] et un(e) conseiller(ère) en information, éducation et communication (IEC), tous deux recrutés d'un commun accord entre UN-REDD et MECNT, ainsi que d'autres consultant(e)s et d'assistant(e)s administratifs(ves)-financiers(ères), selon que de besoin.

Tâches :

Sous la supervision technique de la Direction du Développement Durable, le/la Coordonnateur(trice) national(e)/REDD aura pour tâches de :

- Préparer et exécuter le Plan annuel de travail du processus REDD en RDC, des rapports périodiques (techniques et financiers) dans un format qui soit en adéquation avec les procédures en matière d'élaboration des rapports, la budgétisation, les procédures de suivi-évaluation du Gouvernement et les Directives de la Banque Mondiale et du PNUD, ainsi que sur la base du document de projet et en collaboration étroite avec le Comité national et le Comite interministériel ;
- Assurer la gestion journalière de la Coordination nationale REDD et suivre les activités prévues dans le Plan de travail annuel afin qu'elles aboutissent aux résultats attendus ;
- Organiser des ateliers d'information et de discussion du processus REDD en RDC en vue de présenter et de revoir le Plan de Travail et l'arrangement institutionnel de mise en œuvre du processus ;
- Coordonner l'élaboration des termes de référence de différentes parties contractantes ou consultants dans le cadre des projets REDD ;
- Fournir l'assistance et l'encadrement nécessaires aux consultants et parties contractantes au projet chargés de l'élaboration du R-PLAN et des études thématiques REDD ;
- Assurer la fonction de Secrétariat du Comité national REDD et du Comité Interministériel REDD ;
- Préparer des notes techniques pour informer le Gouvernement, le Comité national, le Comité interministériel, la société civile et d'autres partenaires du développement sur le déroulement du processus REDD ;
- Assurer la revue des documents produits par les consultants et s'assurer de leur diffusion aux différents membres du Comité national et du Comité interministériel ;
- Assurer la coordination et la synergie des activités REDD en RDC avec les autres initiatives gouvernementales et des bailleurs dans le domaine forestier, y compris les liens avec le PNFoCo, le groupe thématique des forêts ainsi que le processus régional REDD de la COMIFAC ;
- Travailler avec les consultants à faire clairement la distinction entre les données de référence et les autres stratégies, politiques et mesures en rapport avec le REDD ;
- Encourager et assurer une démarche participative du processus REDD par l'implication et la consultation de différentes parties prenantes, notamment les communautés forestières et les populations autochtones dans un esprit de coopération et de dialogue.

Qualifications :

- Être de nationalité congolaise ;
- Niveau universitaire dans un des domaines pertinents aux objectifs du projet ;
- Au moins 10 années d'expérience opérative dans le domaine de l'environnement et/ou du développement durable, ainsi que dans la gestion de projets ;
- Avoir une bonne connaissance du processus REDD ;
- Avoir une bonne connaissance des institutions et acteurs locaux impliqués dans le processus REDD ;
- Avoir une bonne capacité de pensée stratégique et de planification ;
- Parfaite maîtrise du français ;
- Bonne capacité de rédaction et de communication ;
- Bonne maîtrise de l'outil informatique ;
- Avoir la capacité de superviser et de motiver une équipe de consultants (internationaux et locaux) pour accomplir les tâches définies ;
- Avoir des connaissances des procédures de la BM et du PNUD pour la mise en œuvre des projets, y compris l'acquisition des matériels, décaissements, reportage et suivi.

Durée d'affectation

Le/la Coordonnateur(trice) national(e) REDD sera engagé(e) pour la durée des projets REDD.

ANNEXE C

Projet de Termes de référence pour le poste de Conseiller(ère) technique principal(e) (CTP) du programme UN-REDD

– poste qui sera financé par le programme UN-REDD et recruté par voie de concours conformément aux règles des Nations Unies –

Contexte

Par le programme UN-REDD, les Nations Unies offrent au gouvernement et aux acteurs de la société civile de la République Démocratique du Congo un appui global pour les aider dans leurs efforts de préparation à la REDD d'ici à 2012, année où un régime REDD pourrait devenir un instrument reconnu et accepté au plan international pour l'atténuation des changements climatiques dans le contexte de l'après-Kyoto. Le programme UN-REDD en RDC est doté d'un budget provisoire de 4,3 millions de dollars US pour une période de 2 à 3 ans et sera mis en œuvre par trois organisations des Nations Unies (FAO, PNUD et PNUE) de manière concertée. La 1ère phase du programme dispose d'un budget de 1,88 million de dollars US pour environ un an (2009-2010) et a été approuvée par le Conseil de Direction du programme UN-REDD. Un(e) Conseiller(ère) technique principal(e) (CTP) est nécessaire pour diriger la mise en œuvre de ce programme au quotidien, en veillant à ce qu'il serve véritablement de catalyseur au processus national de la REDD et contribuer à renforcer les capacités nationales en vue d'un régime REDD.

Fonctions et responsabilités

Le/la CTP remplira 3 fonctions conjointes (Gestion, Assistance technique et Soutien à la coordination) de la manière suivante :

1. Gestion du programme UN-REDD: Le/la CTP sera chargé(e) de gérer le programme UN-REDD en RDC, notamment en accomplissant, s'il y a lieu, les fonctions suivantes : planification des activités ; élaboration des Termes de référence [avec le/la Coordonnateur(trice) national(e) REDD et les parties prenantes intéressées] ; administration des contrats ; supervision du budget du programme UN-REDD ; suivi des activités, en veillant à ce que la société civile et les acteurs de la REDD soient dûment consultés et mobilisés ; et représentation du programme UN-REDD dans les principales manifestations s'y rapportant. Le/la CTP veillera à ce que les principes agréés du processus REDD soient respectés et réalisés (voir Notes à la fin de la page 1). Le/la CTP aura pour mission de veiller à ce que les activités incombant à chaque organisation des Nations Unies participante (FAO, PNUD et PNUE) soient en parfaite synergie, et sera appelé(e) à jouer un rôle actif à cet égard.

2. Assistance technique en matière de REDD : Le/la CTP sera un(e) professionnel(e) possédant des compétences techniques en rapport avec le processus REDD, et fournira une assistance technique et des conseils au gouvernement, à l'équipe/aux comités REDD et aux acteurs de la société civile pour tout ce qui touche à la REDD. Cet appui servira à renforcer les capacités, à garantir la qualité technique du processus, à faciliter la compréhension des données et des résultats clés, et à forger un consensus entre les principales parties prenantes. Le/la CTP est, en substance, un(e) conseiller(ère) de niveau international au service du processus national REDD.

3. Soutien à la coordination REDD : Le/la CTP soutiendra la coordination et le développement du processus national REDD, et veillera à ce que le programme UN-REDD contribue véritablement au processus national. Le/la CTP aidera, dans la mesure du possible, à harmoniser les différents efforts axés sur la REDD et qui sont déployés dans le pays et la région sur les plans technique, financier et opérationnel.

Qualifications, compétences et expériences requises

- Un diplôme universitaire (Master) ou équivalent en sciences naturelles, économie ou autre discipline en rapport avec le développement.
- Un minimum de 7 ans d'expérience professionnelle dans le domaine du développement, y compris 5 ans au moins dans la gestion de projets/programmes.
- Une expérience dans l'appui à l'élaboration de politiques et/ou la mise en œuvre de projets en Afrique.
- Une connaissance des procédures de mise en œuvre et des valeurs fondamentales des Nations Unies.
- Une solide aptitude à l'encadrement (leadership) et l'esprit d'entreprise.
- Une aptitude avérée à planifier, organiser et mettre en œuvre efficacement des activités.
- Une aptitude à coordonner et à travailler en équipe ainsi que dans des situations complexes.
- De solides compétences en communication, y compris une très bonne connaissance du français et de l'anglais.
- Une bonne compréhension du fonctionnement du gouvernement.
- Une expérience des processus de dialogue entre le gouvernement et la société civile, ainsi que de la recherche d'un consensus.
- Une bonne compréhension des négociations en cours sur les changements climatiques et du défi que représente la gestion des forêts tropicales.

Supervision et coordination

Le poste de CTP est recruté sur concours au plan international, et correspond au grade L4 des Nations Unies.

Le/la CTP assumera une fonction de coordination entre le programme/les organismes UN-REDD, le gouvernement et les différentes parties prenantes au processus REDD dans le pays. Ce poste se situe par conséquent dans un contexte institutionnel multidimensionnel. Le/la CTP sera basé(e) et travaillera au sein du Bureau national REDD sur le point d'être établi à Kinshasa, et qui sera dirigé par un(e) coordonnateur(trice) national(e) désigné(e) par le gouvernement. Le/la CTP sera placé sous la supervision globale des trois organisations des Nations Unies participant au programme UN-REDD (à savoir, la FAO, le PNUD et le PNUE), et sous la supervision directe du PNUD (Bureau de pays et Conseiller(ère) régional(e) pour la REDD). Pour les tâches quotidiennes, le/la CTP travaillera en étroite collaboration avec le Point focal REDD (actuellement, le Directeur du développement durable) et le/la Coordonnateur(trice) national(e) pour la REDD. En substance, le/la CTP sera un membre du Bureau national REDD.

Durée d'affectation

Le/la CTP sera engagé(e) pour une durée initiale d'un an, prolongeable selon les besoins pour assurer la mise en œuvre du programme UN-REDD.

Note :

1. Les principes du processus REDD, tels que convenus lors d'une mission multipartite REDD en janvier 2009, sont les suivants : (i) un seul et unique processus national REDD ; (ii) un processus participatif dans un esprit de concertation nationale ; (iii) transparence ; (iv) qualité technique ; et (v) intégration dans la stratégie régionale REDD dirigée par la COMIFAC.